



Republic of Senegal
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL
P N D L

ATELIER NATIONAL DE CAPITALISATION SUR LES PROCESSUS DE PLANIFICATION LOCALE

Laguna Beach, Mbodiène du 23 au 25 janvier 2008

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER

Le Secrétariat Exécutif du Programme

Consultant : Mouhamed BA consultant en économie du développement et Planification

Facilitateurs :

- Hadj Malick CISSE (Direction de l'Appui au Développement Local)
- Babacar MBAYE (Direction de la planification nationale et de la coordination avec la planification régionale)

- Contact technique : Ababacar BOYE (SPRC/PNDL)

SOMMAIRE

1.	PRINCIPAUX REFERENTS DE L'ATELIER	4
1.1	SIGLES ET ABREVIATIONS	5
1.2	ELEMENTS DE TERMES DE REFERENCE	7
1.3	PROGRAMME DE L'ATELIER	9
1.4	GESTION DE L'ATELIER	12
1.5	METHODOLOGIE DE TRAVAIL	13
2.	CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER	15
2.1	SYNTHESE DU DISCOURS DU SECRETAIRE EXECUTIF DU PNDL	16
2.2	SYNTHESE DU DISCOURS DU CHEF DE FILE DU SCBF	16
2.3	SYNTHESE DU DISCOURS DU DIRECTEUR DE CABINET DU ME, MDCL	17
3.	COMMUNICATIONS	18
3.1	DIRECTIVES NATIONALES EN MATIERE DE PLANIFICATION	19
3.2	PROCESSUS DE PLANIFICATION ET D'ACTUALISATION DES PLD	19
3.3	ARTICULATION CDMT, CDSMT, PLANIFICATION LOCALE ET BUDGET	20
3.4	DSRP II ET SES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, NOTAMMENT AU PLAN LOCAL ...	20
3.5	PROBLEMATIQUE DE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ECONOMIQUE	21
4.	EXPOSES DES EXPERIENCES ET DEBATS	22
4.1	SECTEUR DE L'EDUCATION	23
4.2	SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT	23
4.3	SECTEUR DE LA SANTE	28
4.4	SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE	28
5.	PRODUCTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL	32
5.1	DEMARCHE POUR UNE HARMONISATION DES PLD	33
5.2	COHERENCE ENTRE LES DIFFERENTS INSTRUMENTS DE PLANIFICATION	35
5.3	STRATEGIE DE PARTENARIAT ENTRE CL ET MINISTERES SECTORIELS	38
5.4	PLAN D'ACTION POUR LA SUITE A DONNER	39
6.	SYNTHESE GENERALE DE L'ATELIER	40
6.1	ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	41
6.2	QUELQUES CONCLUSIONS	41
6.3	POTENTIALITES IDENTIFIEES	41
6.4	ELEMENTS DE RECOMMANDATIONS	42
7.	CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER	43
7.1	SYNTHESE DU DISCOURS DU CHEF DE FILE DU SCBF	44
7.2	SYNTHESE DU DISCOURS DU PRESIDENT DE L'UAEL	44
7.3	SYNTHESE DU DISCOURS DE CLOTURE DU DG PLAN	45
8.	DOCUMENTS ANNEXES	46
8.1	ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS	47
8.2	ANNEXE 2 : DIRECTIVES NATIONALES EN MATIERE DE PLANIFICATION	50
8.3	ANNEXE 3 : PROCESSUS DE PLANIFICATION ET D'ACTUALISATION DES PLD	50
8.4	ANNEXE 4 : ARTICULATION CDMT, CDSMT, PLANIFICATION LOCALE ET BUDGET ...	50
8.5	ANNEXE 5 : PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ECONOMIQUE	50
8.6	ANNEXE 6 : DISCOURS D'OUVERTURE	50
8.7	ANNEXE 7 : DISCOURS DE CLOTURE	50

1. PRINCIPAUX REFERENTS DE L'ATELIER

- 1. Sigles et abréviations**
- 2. Eléments de termes de référence**
- 3. Programme de l'atelier**
- 4. Gestion de l'atelier**
- 5. Méthodologie de travail**

1.1 SIGLES ET ABREVIATIONS

Les sigles et abréviations utilisés sont développés ci-dessous :

Sigles	Développement
ARD	: Agence Régionale de Développement
ASC	: Agents de Santé Communautaire
ASUFOR	: Association des Usagers des Forages
BCI	: Budget Consolidé d'Investissement
CAS	: Cellule d'Appui et de Suivi du PNDS
CAS/	: Cellule d'Appui et de Suivi du PNDS
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	: Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEPS	: Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi
CEPS	: Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi
CILSS	: Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CL	: Collectivité Locale
CNCR	: Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CPOCL	: Comités de Planification Opérationnelle des Collectivités Locales
CR	: Communauté Rurale
CV	: Chef de Village
DADL	: Direction d'Appui au Développement local
DC	: Directeur de Cabinet
DG	: Direction Générale
DGPRES	: Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DPRES	: Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DPRES	: Direction Planification et Réforme de l'Education
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
GPF	: Groupement de Production Féminin
GT	: Groupe de Travail
MDCL	: Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales
ME, MDCL	: Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et des Collectivités Locales
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEPNBRLA	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétenion et des Lacs Artificiels
MHRHN	: Ministère de l'Hydraulique et du Réseau hydrologique national
MSP	: Ministère de la Santé et de la Prévention
MT	: Moyen Terme
NEPAD	: Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OCBS	: Organisation Communautaire de Base en Santé
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVG	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAER	: Plan d'Action de l'Environnement Régional
PAFS	: Plan d'Action Forestier du Sénégal

PAGIRE	:	Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAI	:	Plan Annuel d'Investissement
PCRBF	:	Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières
PDC	:	Plan de Développement de la Commune
PDDE	:	Programme Départemental de Développement de l'Education
PDDS	:	Programme Départemental de Développement de la Santé
PDEF	:	Plan de Développement de l'Education et de la Formation
PDU	:	Plan Directeur d'Urbanisme
PEPAM	:	Programme National d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PIA	:	Plan d'Investissement Annuel
PIC	:	Plan d'Investissement Communal
PL	:	Plan local
PLD	:	Plan Local de Développement
PLDE	:	Plan Local de Développement de l'Education
PLHA	:	Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement
PNAE	:	Plan national d'Action pour l'Environnement
PNAT	:	Plan national d'Aménagement du Territoire
PNDL	:	Plan National de Développement Local
PNSD	:	Plan National de Développement de la Santé
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
POAS	:	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
POBA	:	Programme d'Opérations Budget Annuel
POCL	:	Plans Opérationnels des Collectivités Locales
POCL-Santé	:	Plans Opérationnels des Collectivités Locales du secteur de la Santé
PODES	:	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
PPL	:	Planification Participative Locale
PRDE	:	Programme Régional de Développement de l'Education
PRDI	:	Plan Régional de Développement Intégré
PRDS	:	Programme Régional de Développement Sanitaire
PRODDEL	:	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PSAOP	:	Programme Services Agricoles et Organisation de Producteurs
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
PTIP	:	Programme Triennal d'Investissements Publics
PTIR	:	Programme Triennal d'Investissements Régionaux
PUR	:	Plan d'Urbanisme de Référence
SCA	:	Stratégie de Croissance Accélérée
SCBF	:	Sous Comité des Bailleurs de Fonds (de la Décentralisation)
SDAU	:	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDE	:	Services Déconcentrés de l'Etat
SRADL	:	Services Régionaux d'Appui au Développement Local
SRAT	:	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
TDR	:	Termes De Référence
UAEL	:	Union des Associations des Elus Locaux
USAID	:	United States Agency for International Development (Agence des Etats-Unis pour le Développement international)

1.2 ELEMENTS DE TERMES DE REFERENCE

1.2.1 Contexte de l'atelier

Le Développement local constitue un pilier essentiel du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté par le Gouvernement en 2002 dont les objectifs se déclinent en trois axes prioritaires (i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ; (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ; et (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

Le renforcement du développement local par l'approfondissement de la décentralisation et de la bonne gouvernance a un rôle prépondérant à jouer dans la réalisation de ces objectifs.

L'adoption d'une stratégie de développement local vise à mettre en place un cadre d'intervention plus cohérent et fédérateur permettant ainsi à toutes les interventions appuyant la décentralisation et le développement local de mieux s'insérer dans la mise en œuvre des réformes initiées par le Gouvernement tels que la réforme de l'administration centrale et sa déconcentration, les réformes budgétaires, notamment la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI), ou la réforme de la fiscalité locale.

L'évaluation de la mise en œuvre du DSRP - une meilleure articulation des stratégies de mise en œuvre du DSRP par rapport à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) combinée au soutien des partenaires au développement à la Stratégie de Croissance Accélérée du Sénégal constituent sans nul doute des instruments majeurs pour le développement.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Sénégal a mis en place le Programme National de Développement Local.

L'objectif principal du PNDL est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des Ministères sectoriels, des collectivités locales, des Communautés de Base et du secteur privé pour assurer, de façon efficace, efficiente et durable, l'offre de services socio-économiques de base aux populations les plus pauvres dans le cadre des politiques de décentralisation et de développement local.

Le PNDL, à travers ses activités, souhaite amplifier deux évolutions majeures :

- d'une part la promotion d'une approche programme qui vise à renforcer la synergie des interventions, mises en cohérence et articulées aux stratégies et politiques de l'Etat. Ce premier objectif impliquera le renforcement des capacités des Institutions de l'Etat pour assurer la qualité de leurs interventions, notamment dans le pilotage et la coordination des interventions ;
- d'autre part, la participation des populations à l'identification et la mise en œuvre des activités de développement local dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ce deuxième objectif vise à promouvoir la responsabilisation des

organisations communautaires de base dans la prise en charge et la résolution des besoins des communautés les plus vulnérables.

1.2.2 Justification de l'atelier

La planification locale est née de la nécessité de mieux prendre en charge les besoins des populations des collectivités locales et de rendre plus efficace leur apport au développement local. Son rôle est de prendre en compte des réalités et besoins qui ne peuvent être correctement appréhendés par les niveaux régional et national.

Au Sénégal, la planification locale a connu un essor particulier avec l'avènement des plans d'investissement communaux à partir de 1985 et des plans locaux de développement des communautés rurales en 1986. Dans le cadre du PNDL, la mise en œuvre des actions liées à la réalisation des projets socio économiques, sera portée par les collectivités locales, unique porte d'entrée.

Le plan local de développement reste pour le PNDL la base de toute convention de financement avec les collectivités locales. Il doit s'inscrire dans les grandes lignes du Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) lequel doit avoir comme cadre de référence le plan national d'orientation et de développement économique et social (PODES).

De manière horizontale le PLD doit aussi être articulé aux différents programmes privés ou publics envisagés ou en cours d'exécution dans la communauté rurale mais aussi le cas échéant, au plan d'occupation et d'affectation des sols ainsi qu'à l'ensemble des plans sectoriels et études élaborés au niveau de la région.

1.2.3 Objectifs de l'atelier

Objectif général

Il s'agit de jeter les bases d'une réflexion sur le processus de planification locale. Il s'agit aussi et surtout d'adopter pour le court terme une démarche consensuelle permettant d'appuyer l'élaboration des PLD.

Objectifs spécifiques

L'objectif général se décline en plusieurs objectifs spécifiques :

- Etablir un état des lieux des différents plans et processus de planification en insistant sur la planification locale ;
- Echanger sur les directives nationales de planification, les articulations nécessaires et les synergies ;
- Elaborer une démarche et un canevas consensuels pour l'élaboration des plans locaux assortis de plan de formation et de plan de communication ;
- Faire des recommandations en matière d'élaboration de TDR à l'intention de la DADL chargée de conduire le processus de planification.

1.3 PROGRAMME DE L'ATELIER

L'atelier est prévu pour durer pendant trois (03) journées. Le programme a été validé par le Comité de préparation de l'atelier mais est resté ouvert aux observations des participants.

1.3.1 Jour 1 : Focus sur le partage des directives

Horaires	Activités ou étapes	Contenus ou observations
09H00	Installation des participants	
09H30	Ouverture de l'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Mot de bienvenue du SE du PNDL - Discours du Chef de file SCBF - Discours du Président de l'UAEL - Discours du DC du ME, MDCL
	Présentation de l'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Objet et objectifs de l'atelier - Agenda et Organisation de l'atelier
10H30	Pause café	
11H00	Directives nationales en matière de la Planification	- MEF/ Directeur Planification
	Note introductive sur le processus de planification et d'actualisation des PLD	- UAEL
	Articulation CDMT, CDSMT, Planification locale et Budget	- PRCRBF ¹
	DSRP II et ses mécanismes de mise en œuvre, notamment au plan local	- MEF
12H30	Pause repas	
14H30	Exposé des expériences 1 : Secteur de l'Education	- DPRE (Direction Planification et Réforme de l'Education)
	Discussion	<ul style="list-style-type: none"> - Réactions diverses - Structuration des propositions
16H00	Pause café	
16H30	Exposé des expériences 2 : Secteur de l'Environnement	- CEPS (Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi)
	Discussion	<ul style="list-style-type: none"> - Réactions diverses - Structuration des propositions
18H00	Fin de la journée	

¹ PRCRBF : Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières

1.3.2 Jour 2 : Focus sur le partage des expériences

Horaires	Activités ou étapes	Contenus ou observations
09H00	Reprise des travaux	
	Exposé des expériences 3 : Secteur de la Santé	- CAS/ PNDS (Cellule d'Appui et de Suivi du PNDS ²)
	Discussion	- Réactions diverses - Structuration des propositions
10H30	Pause café	
11H00	Exposé des expériences 4 : Secteur de l'Hydraulique	- DGPRE (Direction Gestion et Prévision des Ressources en Eau)
	Discussion	- Réactions diverses - Structuration des propositions
12H30	Pause repas	
14H30	Problématique de prise en compte de la dimension éco. dans la planification	- PNDL (introduction) - GTZ / PRODEL (exemple)
	Constitution des groupes de travail	- Groupes hétérogènes - 08 GT (01 thème pour 02 Groupes de travail jumeaux)
	Introduction aux travaux de groupes	- TDR des groupes de travail - Outils d'appui à la réflexion
16H00	Pause café	
16h30	Travaux de groupes	- Démarche d'harmonisation des PLD - Schéma de cohérence entre les différents instruments de planification - Stratégie de partenariat entre CL et Ministères Sectoriels - Plan d'actions sur la suite à donner
18H00	Fin de la journée	

² PNDS : Plan National de Développement de la Santé

1.3.3 Jour 3 : Focus sur le processus d'élaboration des PLD

Horaires	Activités ou étapes	Contenus ou observations
09H00	<i>Reprise des travaux</i>	
	Poursuite des travaux de groupes	<ul style="list-style-type: none"> - Reformulation des idées - Transcription des idées sur cartes - Structuration des contenus - Mise en commun avec le groupe jumeau
10H30	<i>Pause café</i>	
11H00	Rapports des groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des travaux - Présentation par thème
	Discussions thème après thème	<ul style="list-style-type: none"> - Réactions diverses - Structuration des propositions - Adoption des travaux
12H30	<i>Pause repas</i>	
14H30	Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche de planification locale - Canevas d'élaboration du PLD/PIC - Canevas d'élaboration du PAI - Plan d'actions sur la suite à donner
15H30	Clôture de l'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusions et recommandations - Discours du PNDL - Discours du Chef de file SCBF - Discours de clôture du DG Plan
16H30	<i>Pause café et Départ des participants</i>	

1.4 GESTION DE L'ATELIER

Les informations relatives à la gestion de l'atelier sont faites selon trois rubriques : la gestion du temps, la gestion de l'espace et la gestion des ressources.

1.4.1 Gestion du temps

Période retenue : Du 15 au 17 janvier 2007
 Durée de l'atelier : 03 jours
 Horaires : Matin : de 09H00 à 13H00 avec une petite pause ;
 Grande pause : de 13H00 à 14H30 ;
 Après midi : de 14H30 à 17H30 avec une petite pause.

1.4.2 Gestion de l'espace

Lieu : Mbodiène, Hôtel Laguna Beach
 Salle de travail (04) : Toukar, Niakhar, Kama, Salle Informatique
 Hébergement : Chambres Hôtel Laguna Beach
 Pause-café : Paillotte
 Restauration : Restaurant de l'hôtel

1.4.3 Gestion des ressources

Ressources Humaines

Nombre de participants au total : 47
 Dont des membres de différentes structures : Structures de l'Etat, ARD, Collectivités Locales, Projets et Programmes, ONG, PTF.
 Dont aussi un Modérateur et deux Facilitateurs.

Ressources Matérielles

Matériels de visualisation : Panneaux Pinwand ou "Tableaux Zopp"
 Valise Zopp garnie (markers, cartes...)
 Flip chart et papier Padex
 Vidéoprojecteur, Ordinateurs, Imprimante
 Autres matériels : Fournitures individuelles

Ressources Financières

Tous les frais ont été pris en charge par le PNUD, la GTZ/PRODDEL et le PNDL :

Hébergement
 Nourriture
 Remboursement Transport
 Per diem
 Modérateur et Facilitateurs

1.5 METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Il est prévu plusieurs types d'activités.

1.5.1 Activités préalables à l'atelier

Les activités préalables sont importantes ; elles préparent la mission et sont déterminantes pour sa réussite.

Contacts divers avec les principaux acteurs

Ces acteurs sont de véritables références appelées à faciliter le démarrage de la mission :

- Identification des acteurs déjà impliqués dans la planification locale
- Interactions avec les acteurs devant présenter des communications
- Appui à l'élaboration des communications à travers un canevas simple
- Collecte des communications

Préparation de l'atelier de capitalisation

Ce chapitre se focalise exclusivement sur l'atelier de capitalisation :

- Esquisse du projet de programme de l'atelier
- Elaboration des outils d'appui aux séances de réflexion en ateliers
- Information des acteurs, invités et personnes ressources
- Invitation des participants à l'atelier
- Préparation de la documentation destinée aux participants
- Acquisition du matériel et des fournitures

Ces activités interviennent après le rappel des objectifs de l'atelier et une réflexion sur les produits attendus.

1.5.2 Organisation de l'atelier de capitalisation

L'Atelier a été animé par un Consultant assisté de deux Facilitateurs.

Préparation matérielle de l'atelier

Cette préparation concerne le lieu et les outils de travail :

- Préparation des salles de travail (disposition des tables et des chaises)
- Préparation des fournitures individuelles (destinées aux participants)
- Organisation du matériel collectif (tableaux, outils informatiques, projecteur multimédia...)

Approche adoptée pour l'atelier

L'approche opte essentiellement pour des éléments pouvant favoriser la participation et les interactions ; cela concerne le processus général de travail, des indications pour les travaux de groupes et quelques règles d'écriture.

Processus général de travail

En gros, il y a au moins sept (07) préoccupations :

- Informations diverses (orientations importantes)
- Exposés (présentations des communications programmées)
- Interactions entre participants (partage des expériences, échanges horizontaux)
- Productions en ateliers (02 groupes jumeaux par thèmes)
- Systématisation des travaux (structuration des propositions et synthèse)
- Validation des travaux de groupes (en plénière)
- **Modération (aussi bien pour plénières que pour travaux de groupes).**

Indications pour les travaux de groupes

Il s'agit de créer des conditions minimales pour faciliter et pour rendre efficace la participation de l'ensemble des membres du groupe :

- Organisation des mini-groupes (01 modérateur, 01 rapporteur)
- Réflexions individuelles 10 mn
- Partage en mini groupes 30 mn
- Sélection des idées retenues 30 mn
- Transcription des idées sur cartes 15 mn
- Organisation des cartes (structuration) 05 mn
- Mise en commun avec le groupe jumeau 30 mn
- Préparation pour le rapport en plénum

Indications sur les règles d'écriture

La qualité des écritures est importante à la fois pour une lecture des idées de loin (ce qui facilite la participation) et pour la réalisation de la « photodocumentation » appelée à servir de référence à la rédaction du rapport ; les propositions de règles sont les suivantes :

- Ecrire gros (utiliser le bout approprié du marqueur)
- Ecrire une idée par carte
- Formuler chaque idée de façon précise
- Ne jamais transcrire l'idée en un seul mot
- Ecrire sur 03 lignes au maximum par carte.

La méthodologie de travail emprunte beaucoup à la technique dite metaplan.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier, quatre discours ont été prononcés (malheureusement, celui du Président de l'UAEL n'est pas disponible).

- 1. Synthèse du discours du Secrétaire Exécutif du PNDL**
- 2. Synthèse du discours du Chef de file du Sous-comité des Bailleurs de Fonds**
- 3. Synthèse du discours du Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, MDCL**

2.1 SYNTHÈSE DU DISCOURS DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU PNDL

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et remercié les structures qui ont accepté de préparer des exposés, Monsieur le SE/PNDL a réaffirmé avec force que la finalité de l'action du PNDL est bien de disposer d'un cadre cohérent et harmonisé pour assurer la qualité des investissements des CL. C'est, dit-il, ce qui explique l'exigence faite aux Collectivités locales de se doter d'instruments de planification élaborés de manière participative, globale et intégrée.

A cet effet, la démarche retenue par le PNDL se décline ainsi qu'il suit :

- S'accorder tout de suite après cet atelier, sur une démarche consensuelle d'élaboration des PLD qui servira de support aux travaux des opérateurs retenus à cet effet.
- Mettre à contribution les Agences régionales de développement et les services techniques appropriés pour le suivi et le contrôle des opérateurs retenus.
- Dans le moyen terme, accompagner la DADL dans la mise en œuvre du plan d'actions pour l'harmonisation des procédures de planification participative locale, par ailleurs fortement recommandée à l'issue de la mission de supervision de la Banque mondiale tenue du 07 au 20 janvier.

2.2 SYNTHÈSE DU DISCOURS DU CHEF DE FILE DU SCBF

Après avoir exprimé, au nom du Sous comité des Bailleurs de fonds (SCBF), le plaisir de participer à cet atelier de capitalisation sur la planification locale organisé par le PNDL, en collaboration avec le PNUD et la Coopération allemande, M. Link en a rappelé les objectifs et l'actualité.

Partant d'un bref rappel historique de la mission de planification et de gestion du développement local, M. Link en arrivera à conclure que le Plan de développement local, en tant qu'instrument au service des communautés, doit être reconsidéré et ses méthodes d'élaboration revues. Car, dit-il, le PDL devrait être avant tout :

- un prétexte pour impulser un véritable dialogue social et politique à l'échelle d'un territoire,
- un moyen pour améliorer la légitimité des institutions locales et des élus locaux ;
- un instrument permettant d'analyser les potentialités et les opportunités du territoire ;
- et un tableau de bord qui permet de visualiser et de guider l'ensemble des orientations stratégiques de développement de la collectivité locale en tenant compte des ressources réellement disponibles au sein de la collectivité.

Pour y parvenir, M. Link prône une démarche ascendante conférant plus de responsabilité aux acteurs locaux et qui aura l'avantage de promouvoir la démocratie locale et la bonne gouvernance tout en clarifiant les rôles et les responsabilités de chacun dans le développement de la collectivité.

Aussi, M. Link a-t-il réaffirmé la disponibilité du SCBF à accompagner le processus de capitalisation voire d'harmonisation des différents processus de planification, convaincus qu'ils sont de la nécessité d'une bonne coordination et articulation des niveaux de planification.

2.3 SYNTHÈSE DU DISCOURS DU DIRECTEUR DE CABINET DU ME, MDCL

Après s'être réjoui de l'opportunité de présider la cérémonie d'ouverture de l'atelier conjointement organisé par le PNUD, la Coopération allemande et le PNDL, M. Cheikh Tidiane Diop, Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la décentralisation et des Collectivités locales a procédé à un bref rappel de l'évolution de la planification locale dans notre pays.

Dans son adresse, il fera constater que les Plans de Développement Local se sont révélés comme de véritables outils de contractualisation entre les acteurs locaux et les partenaires au développement et ceci grâce aux projets et programmes d'appui à la décentralisation et au développement local.

Selon M. Diop, les expériences de ces derniers ont montré la nécessité de placer les collectivités locales au centre des actions de développement pour une meilleure prise en charge des besoins réels des populations et la mobilisation des acteurs autour des initiatives de développement.

En terminant son propos, le Directeur de Cabinet du ME/MDCL a d'abord remercié les partenaires au développement qui appuient le Sénégal dans l'approfondissement de la politique de décentralisation.

Enfin, M. Diop déclara l'ouverture officielle de l'atelier de capitalisation sur les processus de planification tout en invitant les participants à garder à l'esprit la vision du Président de la République sur le développement local qui se résume à la responsabilisation des collectivités locales du Sénégal dans le pilotage du développement de leurs localités.

3. COMMUNICATIONS

- 1. Directives nationales en matière de planification**
- 2. Processus de planification et d'actualisation des PLD**
- 3. Articulation CDMT, CDSMT, Planification locale et Budget**
- 4. DSRP II et ses mécanismes de mise en œuvre notamment au plan local**
- 5. Problématique de prise en compte de la dimension économique dans la planification**

3.1 DIRECTIVES NATIONALES EN MATIERE DE PLANIFICATION

La présentation de la communication est faite par Monsieur Babacar MBAYE, représentant la Direction du Plan.

L'intégralité de la présentation est jointe en annexe sous forme de PowerPoint mais le plan est le suivant :

- I. Contexte
- II. Articulation entre les différents plans
 - II.1. Articulation entre le PODES et le PRDI
 - II.1.2. Harmonisation des contenus
 - II.2. Articulation entre le PRDI, les PIC et les PLD
 - II.2.1. Articuler les processus d'élaboration des PRDI, PIC et PLD
 - II.2.2. Harmonisation des contenus des PRDI, PIC et PLD
 - II.3. Processus de formulation et de mise en œuvre des projets et programmes
- III. Financement du développement régional et local
- II. Mesures d'accompagnement
- V. Mesures prises
- VI. Perspectives

3.2 PROCESSUS DE PLANIFICATION ET D'ACTUALISATION DES PLD

La présentation de la communication est faite par Monsieur Mouhamadou Abib NIASS, Président de la Communauté Rurale de Taïba Niassène, représentant l'UAEL.

La communication porte sur une « note introductive sur le processus de planification et d'actualisation des PLD » ; l'intégralité de la présentation est jointe en annexe sous forme de PowerPoint mais le plan est le suivant :

- Définition de la planification
- Quelques repères
- Instruments de planification
- Processus de planification
 1. Phase 1 : Préparation
 2. Phase 2 : Diagnostic
 3. Phase 3 : Planification et Programmation
 4. Phase 4 : Adoption et Approbation
- Acteurs intervenant dans le processus de planification
- Evocation d'un cas pratique : PLD de Taïba Niassène

3.3 ARTICULATION CDMT, CDSMT, PLANIFICATION LOCALE ET BUDGET

La présentation de la communication est faite par Monsieur Soyebou THIAM, Spécialiste en finances publiques, Secrétariat Exécutif du Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (SE/PCRBF), Ministère de l'Economie et des Finances.

L'intégralité de la présentation est jointe en annexe sous forme de PowerPoint mais le plan est le suivant :

1. La planification sous les angles stratégique et opérationnel
2. Le Concept de Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT)
3. Le Concept de Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT)
4. Le Budget de l'Etat
5. La planification locale et les instruments de la planification stratégique
 - Prospectives et Planification locale
 - Articulation Loi plan et Planification locale
 - Articulation du DSRP et la Planification locale
 - Articulation du Programme de réformes des finances publiques et Objectifs d'amélioration de la gestion des finances locales
 - CDMT, Planification locale et Processus budgétaire
6. La planification locale et les instruments de la planification opérationnelle
 - Convergences entre les politiques sectorielles, les CDSMT et le Budget
 - Loi de finances, Loi programme (PTIP) ou Budget et Planification locale
7. Conclusions

3.4 DSRP II ET SES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, NOTAMMENT AU PLAN LOCAL

La présentation de la communication est faite par Mme Fatou Diouf, Expert chargée de Suivi Participatif du DSRP du Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finances.

L'intégralité de la présentation est jointe en annexe sous forme de PowerPoint mais le plan est le suivant :

- Introduction
- Justification
- Bilan de mise en œuvre du DSRP 1
- Leçons tirées
- Présentation du DSRP 2
- Vision
- Objectifs
- Exemple de planification de l'Axe 1 du DSRP II
- Mesures d'accompagnement
- Stratégie de Croissance accélérée
- Mécanismes de suivi du DSRP
- Cadre de partenariat
- Mécanismes régionaux
- Financement
- Conclusion

3.5 PROBLEMATIQUE DE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ECONOMIQUE DANS LA PLANIFICATION

La présentation du sujet est faite par deux personnes ressources : monsieur Sadibou LY du PNDL et monsieur Christian THEILE du Projet GTZ / PRODDDEL.

L'intégralité de la présentation de monsieur LY est jointe en annexe sous forme de PowerPoint mais le plan est le suivant :

- Contexte global
- Partage des éléments de la problématique
- Questionnements
- Qu'en penser ?

La présentation de monsieur Christian THEILE devait simplement proposer une illustration : le document n'a donc pas été distribué.

Il faut signaler que ces communications sur la prise en compte de la dimension économique dans la planification étaient intervenues dans la deuxième journée, juste avant les travaux de groupes.

4. EXPOSES DES EXPERIENCES ET DEBATS

- 1. Secteur de l'Education**
- 2. Secteur de l'Environnement**
- 3. Secteur de la Santé**
- 4. Secteur de l'Hydraulique**

4.1 SECTEUR DE L'EDUCATION

La présentation de la communication est faite par Monsieur Mbaye Ndoumbé Guèye, Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education, Coordinateur du PDEF.

4.1.1 Contenu de la communication

La communication porte sur le PDEF (Plan de Développement de l'Education et de la Formation).

L'intégralité de la présentation est jointe en annexe sous forme de PowerPoint mais le plan est le suivant :

- I - Présentation succincte du PDEF
- II - Les composantes du PDEF
- III - Le système de gestion
- IV - Le système de planification
- V - Les contraintes
- VI - Quelques solutions

4.1.2 Contenu des débats sur le PDEF

Les discussions sur le PDEF ont été organisées en même temps que celles qui portent sur le CDS-MT du Secteur de l'environnement (voir ci-dessous).

4.2 SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La présentation de la communication est faite par Monsieur Pape Walil GUEYE, Coordonnateur CEPS.

4.2.1 Contenu de la communication

La communication porte sur le CDS-MT 2008-2010 du MEPNBRLA.

L'intégralité de la présentation est jointe en annexe sous forme de PowerPoint mais le plan est le suivant :

- I - Introduction
- II - Mission du MEPNBRLA
- III - Objectifs sectoriels et cibles à MT de la politique environnementale
- IV - Processus d'élaboration des budgets programmes
- V - Budgets-programmes
- VI - Dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CDSMT

4.2.2 Contenu des débats sur

Les discussions portent à la fois sur le PDEF du Secteur de l'Education et sur le CDS-MT du Secteur de l'environnement.

Les discussions qui ont suivi les deux communications ont été synthétisées ; les idées ont été ainsi structurées :

Réactions des participants	Constats déduits
<p>La planification est une compétence transférée aux CL et cela est perdu de vue par les Techniciens</p> <p>C'est au niveau des CL que les populations déposent l'expression des besoins (or cela ne se fait pas dans le cadre du BCI...)</p> <p>Il existe d'autres partenaires dont les interventions ne sont connues que des CL</p> <p>Insuffisance d'implication des CL</p> <p>Contributions des CL pas toujours visibles</p> <p>Engagement de la CL pour mettre en place l'outil de planification</p>	<p><i>Les CL sont insuffisamment impliquées dans les processus de planification</i></p>
<p>Attention sur la multiplication des outils de planification au niveau local</p> <p>Diversité des origines des plans (niveau central, niveau méso et niveau local)</p> <p>Articulation des planifications qui se multiplient au niveau local ; il y a problème</p> <p>Conception de camisoles pour faire alimenter au niveau de la base ; cela pose problème</p>	<p><i>Il y a une diversité de plans et cela conduit à des difficultés d'articulation</i></p>
<p>L'environnement doit se décider à décentraliser le BCI</p> <p>On va jusqu'à la base mais on reste dans la déconcentration</p> <p>Critères de validation d'un PLD et d'approbation</p> <p>Nécessité de réfléchir sur le facteur temps</p> <p>Planification locale pas performante en dehors du système national de planification</p>	<p><i>Le système de planification recèle quelques insuffisances</i></p>
<p>Tendance à aller vite dans le choix des sites pour les bassins de rétention</p> <p>Souhait de bonne implication des populations dans la mise en place des bassins de rétention</p> <p>La gestion des bassins de rétention requiert des compétences techniques dans le domaine de l'hydraulique</p>	<p><i>Il y a des problèmes spécifiques aux bassins de rétention</i></p>
<p>CDSMT : il existe un nombre infime de Ministères qui se sont appropriés de l'instrument ; pourquoi ?</p> <p>Directives nationales : quels sont les mécanismes retenus pour le passage des projets de la CL ou de</p>	<p><i>Plusieurs questions relatives à la planification restent posées</i></p>

la Commune à la Région ?		
Horizon temporel de 06 ans : est-ce une sorte de mise à plat ?		
Planification au niveau des Communes, que faut-il faire pour avoir les équivalents (pour CR on a PLD, PIA)		
Où est-ce que le Secteur Environnement en est sur le transfert du BCI dans le cadre de la décentralisation ?		
S'appuyer sur les PLD pour planifier		
Place des Bailleurs de fonds à déterminer		
Nécessité de systèmes d'organisation, de mécanismes, de passerelles entre niveaux avant de parler de moyens		
CDSMT devrait être une approche maîtrisée au niveau régional		
Trouver des dispositions, des mécanismes pratiques pour l'application des directives		
Prendre des mesures hardies / Directives nationales		
La planification locale doit être portée par les acteurs locaux		
Implication dans l'élaboration de la carte scolaire et dans la carte sanitaire		
Articulation des plans centraux aux plans locaux, c'est le moment de le faire		
Nécessité d'inscrire l'évaluation de l'état de l'environnement dans le processus de planification		
Evaluation environnemental des microprojets pas suffisamment prise en compte		
		<i>Des suggestions sont faites</i>

4.2.3 Eléments de réponses

En fonction des thèmes retenus, les différents représentants des secteurs ont proposé quelques éléments de réponses.

Rôles des Collectivités locales

- Il existe des principes de base : participation, faire faire, partage des responsabilités, transparence, renforcement de la citoyenneté.
- Il existe donc un cadre institutionnel.
- Il y a des étapes pour la participation, une chaîne : identification des acteurs, identification des outils, capacitation.
- Il ne s'agit pas pour les Collectivités locales de dire « on ne m'associe pas »
- La collectivité locale est responsable et doit assumer
- Attention : toutes les compétences ne sont pas transférées (exemple de l'éducation)

Insuffisance du système de planification

- Il faut faire la différence entre décentralisation et déconcentration
- Il existe un conflit entre autorités déconcentrées et autorités décentralisées
- Par ailleurs, le Partenaire Technique et Financier (PTF) vient avec des œillères et cela limite les collectivités locales
- Heureusement, pour l'Education, il y a une certaine volonté et cela transparait au niveau du PDEF
- Et une carte scolaire numérique est en cours d'élaboration ; elle sera mise à la disposition des collectivités locales
- D'ailleurs, la base a toujours été consultée
- Les grands agrégats se font au niveau central et les aspects opérationnels à la base
- Il existe différents niveaux d'organes de gestion
- Toujours concernant les CDSMT, il existe des équipes au niveau régional et départemental
- Toutefois leur appropriation ou, plutôt, leur élaboration pose problème : il existe des secteurs qui sont gérés par plusieurs ministères.

Décentralisation du BCI

- Concernant la décentralisation du BCI, un test est en cours au niveau de deux ministères (éducation et santé)
- L'évaluation du test est faite et les conclusions sont en cours d'analyse
- Il existe un projet Fonds Italie-CILSS (ASPRODEB et CNCR) testé dans trois départements (lutte contre la désertification)
- Pour le BCI éducation, 500 classes sont construites dans 4 régions : Kaolack, Diourbel, Fatick, Louga
- Il y a aussi des constructions test au préscolaire et à l'élémentaire
- Malheureusement, le taux de réalisation est faible ; il y a le problème pour le choix des sites mais il y a aussi le retard d'arrivée des fonds (*Joxe bopp rocci lammiñ*)

Bassins de rétention

- Pour ces bassins, des améliorations sont en voie
- La politique impose un chiffre mais le terrain (physique) ne peut pas toujours tout accueillir (selon les collectivités locales)
- Il existe des compétences au niveau du Ministère de l'Hydraulique ; il est possible de les intégrer dans les équipes mises en place pour le Ministère de l'Environnement et ainsi avoir des équipes pluridisciplinaires.

Divers commentaires en réponse à certaines questions posées

- Le CDSMT est un instrument nouveau qui est en test au niveau de certains ministères.
- Le test pas encore probant
- Il manque des compétences : il n'y a pas eu suffisamment de renforcement des capacités
- L'objectif du test, c'est de créer un choc psychologique
- L'atelier constitue un élément de plaidoyer supplémentaire
- En principe, le processus est ascendant : il s'agit pour les collectivités locales de gérer leurs plans PLD, PIC ou PRDI (communauté rurale, commune, région)

- Concernant les mécanismes retenus pour le passage des projets de la Communauté rurale, de la Commune ou de la Région au PTIP, il n'y a pas encore de véritables directives
- En fait, il ne s'agit pas de soumettre les projets des collectivités locales à la région
- Le souci, c'est de tout mettre en cohérence dans le cadre d'un contrat plan que la région pourra discuter avec l'Etat

- L'horizon temporel de six (06) ans facilite un système de planification unique et dynamique, intégrant tous les instruments (PODES, PRDI, PIC et PLD)
- Pourquoi ne pas caler au mandat des élus ? Il y a un principe, c'est le « caractère continu de la planification »
- Le souci, c'est d'avoir un mouvement unique : plan 1 pour collectivité locale 1 ; mais plan 3 pour collectivité locale 10...

- En 2002, a été affirmée la vision de la double planification : Planification nationale stratégique et Planification régionale opérationnelle
- L'articulation est une préoccupation des autorités du pays
- Il existe plusieurs projets en cours dont les ressources sont obtenues.

4.3 SECTEUR DE LA SANTE

La présentation de la communication est faite par Mme Aminata MBODJI, Chargée de programme « Planification » CAS-PNDS/MSP.

4.3.1 Contenu de la communication

La communication porte sur le document de référence de la planification opérationnelle des collectivités locales.

L'intégralité de la présentation est jointe en annexe sous forme de PowerPoint mais le plan est le suivant :

- Introduction/Généralités
- Acquis
- Difficultés et contraintes rencontrées
- Rôle et responsabilités des Comités POCL-Santé
- Composition des CPOCL-Santé
- Principales phases d'élaboration et de mise en œuvre des POCL-Santé
- Suivi/Evaluation des POCL-Santé

4.3.2 Contenu des débats sur la planification opérationnelle des CL

Les discussions sur la planification opérationnelle des CL ont été organisées en même temps que celles qui portent sur la contribution du Secteur du Secteur Eau (voir ci-dessous).

4.4 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

La présentation de la communication est faite par Monsieur Farba Oumar SY, Géomaticien DGPRES.

4.4.1 Contenu de la communication

La communication porte sur la contribution du secteur Eau.

L'intégralité de la présentation est jointe en annexe sous forme de PowerPoint mais le plan est le suivant :

- Contexte du secteur
- Plans et Programmes
 - PEPAM, PLHA
 - PAGIRE
- Articulation entre PLD, PAGIRE et PHLA
- Solutions proposées

4.4.2 Contenu des débats

Les discussions concernant à la fois le Secteur de la Santé et le Secteur de l'Hydraulique.

Les discussions qui ont suivi les deux communications ont été synthétisées ; les idées déduites ont été ainsi structurées :

Réactions des participants		Constats déduits
Définir un mécanisme d'intégration des différents plans (PLHA, POCL, PLDE) au PLD PAGIRE et PGIRE (OMVS), quelle intégration ? Articulation POCL – PLHA – PLD Articulation POCL, PLHA avec PLD Pour l'exécution du POCL l'articulation avec le PLD et le PAI est à formaliser Prolifération des plans locaux sectoriels (POCL – Santé – PLHA – PLDE) d'où la fragilisation du PLD CPOCL – POCL, une planification sectorielle de la santé qui est partie intégrante du PLD	1	<i>Articulation des différents plans</i>
Revoir dans les processus de planification locale une étape pour impliquer les Services Déconcentrés de l'Etat Implication des acteurs de base dans les CPOCL : au lieu d'un représentant par communauté, envisager plus Asseoir une dynamique de collaboration et de partenariat pour mieux assurer la compétence qui est en fait partagée Le secteur privé n'est pas impliqué dans la recherche de solution Prise en compte des interventions des partenaires non POCL tels que PLHA Définir des mécanismes pour impliquer les CL dans l'élaboration des CDSMT	2	<i>Participation des acteurs</i>
Plans et instabilité institutionnelle ; exemple PEPAM POCL et dysfonctionnement des comités de santé et comités de gestion Difficile relation CR-ASUFOR L'Hydraulique et l'Assainissement ne sont pas transférés : problème d'implication au niveau local Philosophies différentes dans les démarches de planification	3	<i>Quelques contraintes</i>

Nécessité de repenser les plans de développement	4	<i>Quelques suggestions</i>
Pour éviter une grande confusion : aller vers une codification harmonisée des secteurs, sous secteurs et domaines d'activités		
S'inspirer du POCL en vue d'une harmonisation des démarches au niveau des sectoriels		
Transfert de l'hydraulique		
Décentralisation du BCI		
Rétrocession des infrastructures aux CL		
Mutualiser le PPP dans les régions, les communautés rurales, concernant le secteur hydraulique		
Pourcentage districts ayant un POCL ?	5	<i>Questions diverses</i>
Y- a-t-il un POCL au niveau de la région ?		
Où en est le projet de décret sur les OCBS ?		
Quelle articulation entre les comités de santé, les cases de santé, le district et le PNDS ?		
Qui doit prendre la décision d'élaborer un plan local ?		

4.4.3 Eléments de réponses

En fonction des thèmes retenus, les membres différents intervenants (venus des Ministères sectoriels) ont proposé quelques éléments de réponses.

Quelques commentaires généraux

La loi dit que le PLD est l'outil de planification au niveau local ; il faut donc s'en satisfaire.

Le PLD est la constante, tous les autres plans doivent être des compartiments de ce PLD. Il faut une bonne ossature à imposer à tous les niveaux (un plan analytique comme le plan comptable ou le plan géographique) : secteurs, sous-secteurs...

Participation des acteurs

Le PLHA est une annexe du PLD

Pour le Secteur Hydraulique, il y a une politique de participation au niveau locale

Le Secteur s'est signalé pour une meilleure association dans les réalisations ; c'est facile : le cadre de partage existe

Toutefois, au niveau des populations, la gestion des ouvrages reste encore difficile

Le PEPAM constitue un cadre unifié pour optimiser les interventions

Pour le transfert de compétence, cela a été naturel, on n'a pas attendu les textes

Réponses des Sectoriels par rapport aux POCL

Le POCL est en principe à l'initiative des CL : l'exemple de l'ex-Projet DISC dans les 5 zones USAID

Avec le renforcement des capacités entrepris pour les CL, des changements sont attendus
Le nombre de CL ayant élaboré leur POCL était de 62 en 2007
Faute de ressources financières, il y a eu retard par rapport aux prévisions
En 2008, normalement, toutes les CL devraient être touchées ; des appuis et des moyens sont prévus

Autres réponses des Sectoriels par rapport à certaines de questions

Pour prendre le cas de la décentralisation du BCI, pour les deux années précédentes, les budgets « santé » ont été transférés
Pour le budget 2008, des correspondances sont envoyées

Concernant le POCL niveau région, il n'y en a pas : en réalité, il n'y a pas de collectivité locale circonscrite
Le décret OCBS est en cours de finalisation.

5. PRODUCTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Huit groupes de travail ont été mis en place pour quatre thèmes : chaque thème était traité par deux groupes qui devaient ensuite se retrouver pour une mise en commun.

Les quatre thèmes retenus sont les suivants :

Thème 1 : Démarche pour une harmonisation des PL : nouveaux principes, procédures, rôles et responsabilités des acteurs, critères de validation par l'organe délibérant de la CL, critères d'approbation par le représentant de l'Etat.

Thème 2 : Schéma de cohérence et d'articulation entre les différents instruments de planifications stratégique et opérationnelle.

Thème 3 : Stratégie de partenariat entre CL et Ministères sectoriels pour l'élaboration, le financement et la mise en œuvre des plans sectoriels au niveau local à travers les PL.

Thème 4 : Plan d'action pour la suite à donner en vue de la préparation des réformes des procédures de planification participative locale (PPL).

5.1 DEMARCHE POUR UNE HARMONISATION DES PLD

5.1.1 Thème du Groupe 1

Démarche pour une harmonisation des PL : nouveaux principes, procédures, rôles et responsabilités des acteurs, critères de validation par l'organe délibérant de la CL, critères d'approbation par le représentant de l'Etat.

5.1.2 Production du Groupe 1

Appellation des plans

- Pour la Communauté Rurale : PLD
- Pour la Commune : PDC
- Pour la Région : PRDI

Principes

- Souveraineté de la CL dans l'élaboration du plan local
- Référence ou respect des orientations nationales
- PLD, cadre unique de référence des interventions
- Plan multidimensionnel, multisectoriel, global
- Caractère dynamique et glissant
- Participation de tous les acteurs
- Financement total ou partiel par la CL
- Horizon temporel de 06 ans

(A suivre)

Démarche

N°	Phases	Etapes	Responsable	Acteurs concernés	Rôles et responsabilités
1	Phase préparatoire	Préparation	CL	Elus et Pers-ressources	Délibération
		Décision de la CL	CL	SD de l'Etat	Création CPE
2	Diagnostic participatif	Pré-diagnostic	Commission de planification élargie	OCB et Opérateurs	Collecte, analyse des données Pré-zonage
		Diagnostic	Commission de planification élargie	Populations (GPF, CV, ASC...)	Définition outils de collecte Collecte, analyse données
3	Planification	Définition vision	Commission de planification élargie	SD de l'Etat	Tenir compte des orientations nationales
		Axes de développement	Commission de planification élargie	ONG, Projets/ Programmes	Identification des besoins
		Objectifs	Commission de planification élargie	Elus locaux SD de l'Etat	
		Programme d'actions	Commission de planification élargie	Elus locaux Populations	Priorisation des besoins
		PIL / PIA	Commission de planification élargie	Elus locaux SD de l'Etat PTF	Programmation des actions de développement
		Rédaction	Commission de planification élargie	SD de l'Etat	Partage du document
4	Validation	Adoption	CL		Délibération du Conseil
		Approbation	Représentant de l'Etat		Arrêté d'approbation par le Représentant Etat

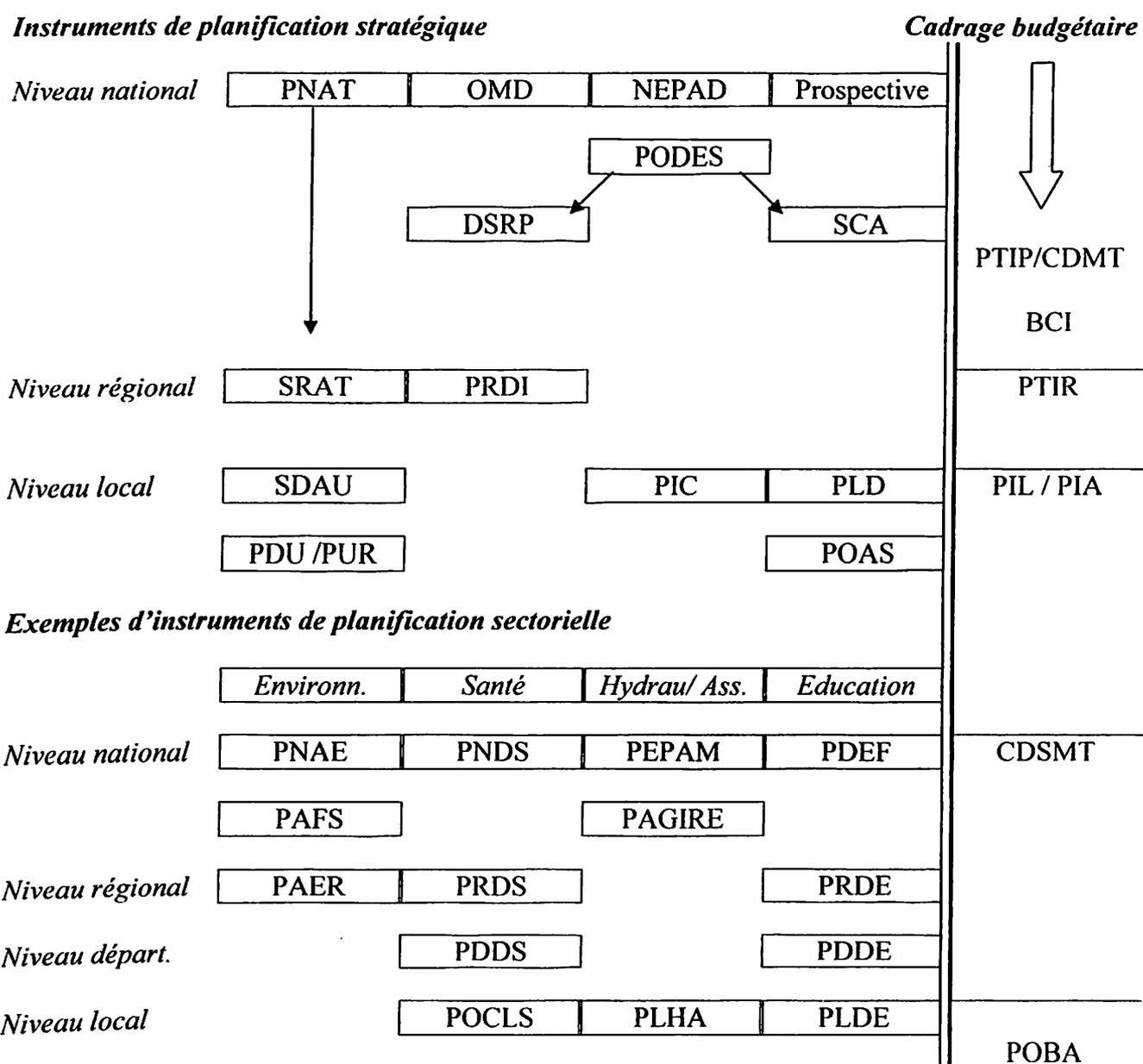
5.2 COHERENCE ENTRE LES DIFFERENTS INSTRUMENTS DE PLANIFICATION

5.2.1 Thème du Groupe 2

Schéma de cohérence et d'articulation entre les différents instruments de planifications stratégique et opérationnelle.

5.2.2 Production du Groupe 2

Schéma de cohérence



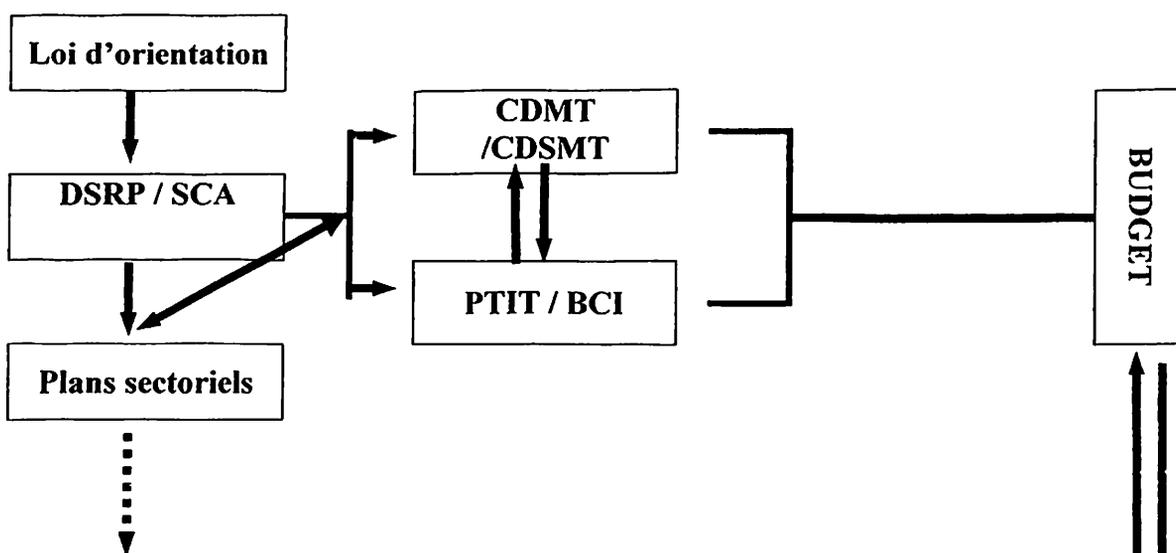
Recommandations

N°	Recommandations	Responsables	Echéances /périodicité
1	Opérationnalisation des contrats-plans	Président du Conseil Régional et MEF	Triennal
2	Systématisation des conférences d'harmonisation au niveau régional	Gouverneur Président du CR ARD	Semestriel (Nov-Mai)
3	Diagnostic approfondi par secteur du PLD (situation de référence)	ARD SDE	A l'élaboration du plan
4	Harmonisation des nomenclatures des secteurs et sous-secteurs	DGP Ministères sectoriels	Avant juin 2008
5	Renforcement des capacités des CL sur la planification et le SE communautaire	MDCL PTF	2008 continu

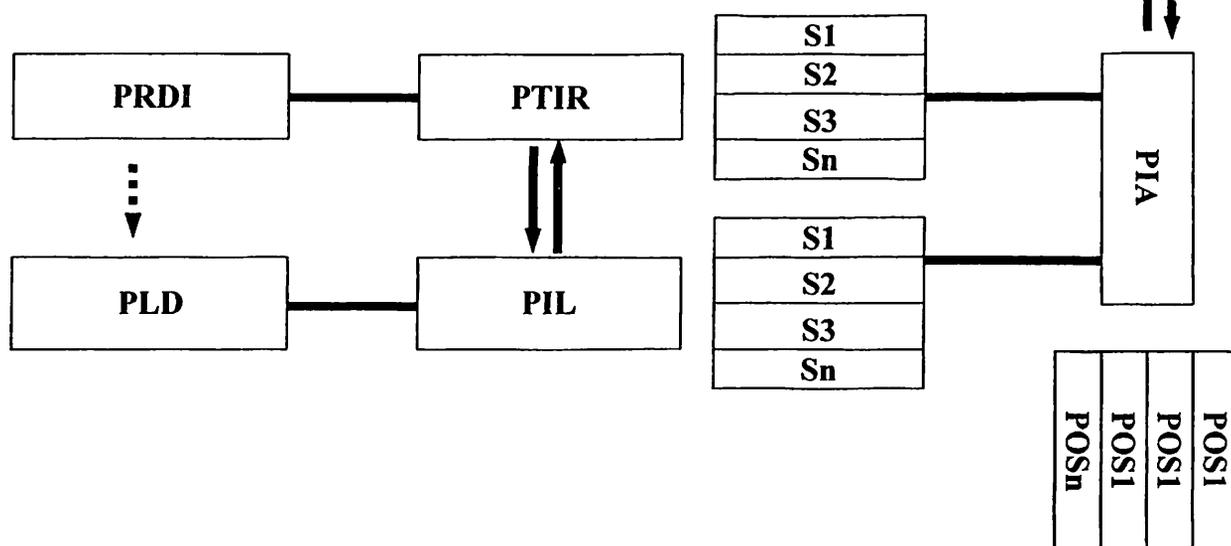
5.2.3 Tentative de synthèse de la production du Groupe 2

Au cours de l'atelier, quelques personnes ressources ont essayé de proposer une synthèse de l'ensemble des instruments de planification :

Vision prospective nationale



Prospective régionale (SRAT)



5.3 STRATEGIE DE PARTENARIAT ENTRE CL ET MINISTERES SECTORIELS

5.3.1 Thème du Groupe 3

Stratégie de partenariat entre CL et Ministères sectoriels pour l'élaboration, le financement et la mise en œuvre des plans sectoriels au niveau local à travers les PL.

5.3.2 Production du Groupe 3

Justification du partenariat

- Cibles communes
- Objectifs communs
- Actions concertées

Préalables

- Vision partagée (participation et implication)
- Clarification des rôles et responsabilités (selon les textes officiels)

Cadre de partenariat

- Etat/ UAEL
- Formalisation par le responsable de la CL (appui technique)
- Implication des ministères sectoriels dans le processus d'élaboration des plans locaux

Outils de mise en œuvre du partenariat

1. Outils de référence : PL approuvés (PIL, PAI)
2. Systématisation des réunions d'orientation budgétaire
3. Guide d'opérationnalisation des plans sectoriels (élaboration, financement, suivi/évaluation)
4. Institutionnalisation de la participation des CL aux conférences budgétaires
5. Opérationnalisation des contrats plans prévus par la loi

Mesures d'accompagnement

- Plan de communication (mettre en place un canal de communication et d'échange des données sectorielles au niveau local)
- Plan de renforcement des capacités (renforcer les capacités des CL pour un dialogue équitable ; renforcer les capacités des services techniques locaux)
- Tenue régulière des conférences régionales d'harmonisation annoncées dans les textes de loi de la décentralisation

5.4 PLAN D'ACTION POUR LA SUITE A DONNER

5.4.1 Thème du Groupe 4

Plan d'action pour la suite à donner en vue de la préparation des réformes des procédures de planification participative locale (PPL).

5.4.2 Production du Groupe 4

Recommandations

- Harmonisation des plans sectoriels et locaux
- Appropriation des plans sectoriels par les collectivités locales
- Articulation des plans stratégiques aux plans opérationnels
- Capacitation des acteurs impliqués dans la planification locale
- Accompagnement financier pour la mise en œuvre de la planification locale
- Intégration de la dimension économique dans la planification
- Mise en place d'un guide méthodologique

Plan de suivi des recommandations

N°	Actions	Responsable	Partenaires	Périodes
1	Mise en place du Comité de Suivi des recommandations	PNDL Facilitation et coordination	MDCL, MEF, MSP, ME, MEPNBRLA, MHRHN UAEL SCBF	Une semaine
2	Capitalisation des recommandations	PNDL Facilitation et coordination	Comité SCBF	Fin février
3	Processus élaboration des TDR	PNDL	Comité SCBF	Fin février
4	Lancement de l'étude	PNDL	Comité SCBF	Debut mars 15 mars
5	Partage du pré-rapport: régional	ARD SRADL	CL, ARD, SDE Secteur Privé, ONG Partenaires, SCBF	30 avril
6	Atelier national de validation	PNDL	Ministères UAEL, SCBF Secteur Privé, ONG, ARD, SCBF	Du 2 au 10 mai
7	Circulaire (acte d'officialisation)	Primature	MEF, MDCL	Juin

6. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ATELIER

- 1. Éléments de diagnostic**
- 2. Quelques conclusions**
- 3. Potentialités identifiées**
- 4. Éléments de recommandations**

6.1 ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Il ya la nécessité de mieux prendre en charge les besoins des collectivités locales
- Il y a aussi le besoin de rendre plus efficace leur apport au développement local
- Or, les structures d'appui proposent une diversité (pluralité, multiplicité) d'instruments de planification au niveau locale
- D'où la difficulté d'articulation de ces instruments
- D'où la pertinence du projet de réforme portant harmonisation des procédures de planification participative locale
- Par ailleurs, il y a une insuffisante prise en compte de la dimension économique dans la planification locale
- Il y a aussi une insuffisante exploitation des possibilités offerte par l'intercommunalité
- Enfin, la proximité entre CL et Services déconcentrés n'a pas favorisé une bonne concertation.

6.2 QUELQUES CONCLUSIONS

- L'atelier est déjà un début de la mise en œuvre de l'objectif d'harmonisation des processus de planification locale
- Plusieurs principes sont proposés
- C'est aussi une opportunité offerte pour lancer l'élaboration des PLD et des PAI, conditions pour les CL de disposer du financement attendu
- Les nouveaux PLD et PAI permettent aux CL de s'adresser à plusieurs sources de financement
- Il y a donc eu beaucoup de réflexions, de propositions
- Certaines sont directement utilisables
- D'autres devront être prises en charge dans le plan d'action menant à la réforme des procédures de planification participative locale (PPPL)
- Par ailleurs, l'atelier a été l'occasion de renforcer la concertation entre CL et Secteurs
- Il confirme enfin la volonté des PTF d'accompagner le PNDL.

6.3 POTENTIALITES IDENTIFIEES

- Il y a la volonté d'intégrer la décentralisation
- Chaque organisme veut faire de la participation un principe
- Il y a la volonté de faire de bonnes planifications (il y a un renouveau)
- La prise en compte de la dimension économique dans la planification locale est devenue une préoccupation partagée
- Cette prise en compte se pose en termes d'exigence surtout dans le cadre de la problématique de l'articulation des plans locaux et de leur harmonisation
- Il y a prise de conscience que la participation et l'implication changent de position
- En effet, la participation ne s'adresse plus aux acteurs locaux mais aux structures d'appui dont les Secteurs
- Il y a aussi compréhension qu'il ne s'agit plus de responsabiliser les CL mais de créer les conditions leur permettant de mieux assumer leurs responsabilités.

6.4 ELEMENTS DE RECOMMANDATIONS

- Poursuivre la dynamique de concertation en mettant l'accent sur l'implication des acteurs locaux
- Mettre alors en place un Comité de suivi
- Accélérer la conception d'un guide méthodologique destiné à asseoir la planification locale
- Encourager l'intercommunalité dans la planification locale pour une meilleure prise en charge des problématiques qui dépassent le cadre d'une CL prise isolément
- Créer les conditions pour que la planification locale soit portée par les acteurs locaux
- Créer aussi les conditions pour une meilleure implication des Services déconcentrés de l'Etat et du Secteur privé
- Renforcer le partenariat Etat-Collectivités locales
- Opérationnaliser les contrats-plans entre Rég. et Etat
- Renforcer les capacités des acteurs locaux
- Approfondir les diagnostics selon les Secteurs
- Aller vers une codification harmonisée des secteurs, sous secteurs et domaines d'activités (nomenclature)
- Intégrer les conclusions de l'atelier dans le document du Conseil interministériel.

7. CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER

Lors de la cérémonie de clôture de l'atelier, quatre discours ont été prononcés (celui du Secrétaire Exécutif du PNDL n'est pas disponible).

- 1. Synthèse du discours du Secrétaire Exécutif du PNDL**
- 2. Synthèse du discours du Chef de file du SCBF**
- 3. Synthèse du discours du Président de l'UAEL**
- 4. Synthèse du discours de clôture du DG Plan**

7.1 SYNTHÈSE DU DISCOURS DU CHEF DE FILE DU SCBF

S'exprimant au nom de M. Bouri Sanhouidi, représentant résident du PNUD et chef de file du sous-comité des bailleurs de fonds de la décentralisation (SCBF), M. Boubacar FALL a commencé son adresse par la question de savoir qui mieux que le cadre fédérateur qu'est le PNDL pouvait initier le processus de capitalisation sur la planification locale.

Selon M. FALL, la composante planification est l'outil le plus adapté pour améliorer le contenu et la forme du processus de prise de décision par les autorités locales sous le triple profil de l'efficacité, de la transparence et de la participation.

Ainsi, poursuit-il, l'objectif des partenaires du secteur de la décentralisation, c'est bien l'adoption par les autorités locales d'une pratique de préparation et d'exécution des plans, programmes et budgets. Tout en saluant le processus de décentralisation du budget consolidé d'investissement, l'augmentation du FECL et les perspectives de réforme du FDD, M. FALL a passé en revue les difficultés de tous ordres qui peuvent entraver la volonté de nos pays africains de promouvoir la planification locale par le bas.

Aussi, dans sa conclusion, M. FALL en a-t-il appelé à la construction des capacités locales, dans le cadre des réformes décentralisatrices comme la planification par une approche flexible, interactive et intégrée aux structures et institutions nationales.

Enfin, il a réaffirmé la disponibilité et l'ouverture du SCBF à travailler aux côtés du gouvernement et des élus à la mise en œuvre d'une planification décentralisée du développement local.

7.2 SYNTHÈSE DU DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'UAEL

Le Président de l'UAEL, Monsieur Aly LO a commencé par adresser ses remerciements aux organisateurs de l'atelier.

Il s'est ensuite réjoui de l'atteinte d'un premier objectif important qui consiste à rassembler tous les acteurs concernés par la planification locale.

Dans son discours, il a insisté sur trois mots clés : participation, coordination et opérationnalisation. Il s'agit en effet de la participation de tous les acteurs, de la coordination des actions et de l'opérationnalisation des plans et contrats-plans.

De son point de vue, le changement des mentalités est une nécessité, les élus locaux doivent prendre les initiatives pour ensuite associer les autres et non l'inverse.

La décentralisation telle que souhaitée par le Chef de l'Etat n'est pas encore effective car la double planification n'est pas encore effective.

Il a lancé un appel pour la tenue des conférences régionales d'harmonisation.

S'agissant de la décentralisation de la gestion et de l'exécution du Budget consolidé d'investissement (BCI), il a informé l'atelier des modifications de la loi 96-06 prises le Jeudi 24 Janvier 2008 pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme.

Il a enfin noté que les élus locaux attendent avec intérêt les résultats de l'atelier.

7.3 SYNTHÈSE DU DISCOURS DE CLOTURE DU DG PLAN

Dans son allocution, Madame Rokhaya SENE, Directeur Général du Plan a commencé par exprimer son plaisir de participer à cet important atelier de capitalisation sur la planification locale et en a profité pour féliciter les organisateurs.

Elle a ensuite noté que son intérêt pour cette rencontre s'explique par plusieurs raisons parmi lesquelles le souci d'asseoir une planification locale opérationnelle et articulée à la planification nationale qui représente un axe important des missions confiées à la Direction Générale du Plan (DGP).

En outre, elle s'est félicitée que plusieurs collectivités locales se soient dotées de Plans Locaux de Développement qui se sont imposés comme cadres d'organisation du développement local.

Cependant, elle a regretté la persistance de certaines faiblesses de la planification locale au nombre desquelles on peut citer :

- la prolifération des méthodologies d'élaboration ;
- le manque d'articulation des plans ;
- la déconnection entre les ambitions des PLD et les moyens mobilisables pour leur réalisation, ce qui se traduit par un faible niveau d'exécution des plans ;
- la prise en compte insuffisante de la dimension économique du développement local.

Ainsi, elle a souligné que l'articulation des plans vise à garantir la continuité de la politique économique tout en cherchant l'efficacité de l'utilisation de nos ressources en particulier au niveau des collectivités locales.

Elle a enfin assuré que pour la Direction générale du Plan, les conclusions de cet atelier seront de précieux éléments d'accompagnement de sa feuille de route.

8. DOCUMENTS ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Directives nationales en matière de planification

Annexe 3 : Note introductive sur le processus de planification et d'actualisation des PLD

Annexe 4 : Articulation CDMT, CDSMT, Planification locale et Budget

Annexe 5 : Problématique de prise en compte de la dimension économique dans la planification

Annexe 6 : Discours d'ouverture disponibles

Annexe 7 : Discours de clôture disponibles

8.1 ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

La liste des participants est établie selon l'ordre alphabétique.

N°	Structure	Nom	Prénoms	Adresse	Téléphone	E-mail
1.	ARD Tamba	TANDIA	Abdoul Aziz	Quartier Liberté Tambacounda	77 540 80 14	aztandia@yahoo.fr
2.	MDCL	SADY	Ibrahima		77 631 60 85	-
3.	PNDL	SOW CISSE	Ngoné	Avenue Cadre PNDL	33 889 50 60	ngone@pndl.org
4.	ARD DAKAR	RODRIGUEZ	Joseph		77 450 85 05	josefrd2000@yahoo.fr
5.	ARD THIES	DIAGNE	Cherif	Rue Felix Houf. Bouagni	77 450 88 15	diagnecherif@yahoo.fr
6.	ARD FATICK	DIA	Alassane	Quartier Escales	33 949 20 27	alassdia@hotmail.com
7.	ARD MATAM	MBENGUE	Alioune Blaise	Quartier Gourel Serigne	77 450 88 11	alimbeng@yahoo.fr
8.	ARD Saint-Louis	WARR	Bouna	Saint-Louis	33 961 77 67	bouna_warr@yahoo.fr
9.	ARD Diourbel	SENE	Mamadou	Hôtel de Région Diourbel	776416173 339715098	m.sene@ard-diourbel.sn
10	ARD KOLDA	SOW	Alassane	Hôtel de Région Kolda	77 450 88 09	yayahsoh@yahoo.fr
11	ARD Ziguinchor	SONKO	Boubacar	Goumel,cot.n°50BP:402	77 450 88 09	sonkos@hotmail.com
12	ARD KAOLACK	DIOP	Modou	Leona BP:406	77 450 88 08	baye2modou@yahoo.fr
13	DA/CM/MATA DAKAR	SENE	Papa Amadou Moctar	10 rue deThamm Dakar	338238902 772090947	pamsene@yahoo.fr
14	Chambre Commerce	de SECK	Sérigne momar	Place de L'indépendance	33 823 71 89	sermonce@yahoo.fr
15	CSPLP/MEF	DIOUF	Fatou	Centre Peytavin	33 889 21 66	ffdioul@hotmail.com
16	DDEC	DIOUF	Mbagnick	Sacré Cœur 2 Dakar	33 864 75 56	
17	PCRBF/MEF	THIAM	Soyebou	MEF/PCRBEF	33 823 75 15	thiamsoyebou@yahoo.fr
18	DGPRE/MHRRN	SY	Farba Oumar	Excamp Lat Dior	33 823 18 17	fosy@orange.sn
19	DAGE/MSP	SAGNA	Youssof	DAGE/MSP	77 542 31 47	yousagna2002@yahoo.fr

20	CAS/PNDS	MBODJI	Aminata	CAS/PNDS/MSP	77 555 04 16	ambodji4@yahoo.fr
21	DADL	DIAGNE	Mayacine	MDCL	77 560 81 87	mayacinediagne2002@yahoo.fr
22	DCL	DIOP	Mamadou Moustapha	MDCL	76 683 41 66	imamustafaa@yahoo.fr
23	ANCR/UAEI	LO	Aly	Place de l'Indépendance	338895400 776386481	lo.aly@
24	CEPS	LO	Mame Thierno	Sotrac Mermoz	33 865 19 84	mathierlo@yahoo.fr
25	CEPS/MEPN	GUEYE	Pape Waly	CEPS/MEPN Sotrac Mermoz	33 865 19 83	pwgueye@yahoo.fr
26	PNDL	BOYE	Ababacar	7 avenue Cadre PNDL	33 889 50 60	boye@pndl.org
27	PNDL	WANE NDIAYE	Diénaba	7 avenue Cadre PNDL	33 889 50 60	dienaba@pndl.org
28	PNDL	NDIAYE	Papa Modou	7 avenue Cadre PNDL	33 889 50 60	pmodou@pndl.org
29	PNDL	BA	Magatte	7 avenue Cadre PNDL	33 889 50 60	magatte@pndl.sn
30	ARD LOUGA	SOW	Aminata	Louga	776381919 339674475	aminas_7@yahoo.fr
31	PSIDEL	GUEYE	Samba	57 Avenue G. Pompidou	33 842 33 81	sambag@orabge.sn
32	PNUD/FENU	WADE	Oumar	Rue Félix Faure locaux DCL/MDCL	338220112 338220029	padmir@sentoo.sn
33	CLM/BEN	KAMARA	Diarra	Rue 7 Point E.BP:45001DKR FANN	33 869 01 99	dkamara@clm.sn
34	DAGAT MINT INT	DIOP	Alyoune Badara	Ministère Intérieur	77 632 08 72	alyoune_39@hotmail.com
35	PDEF/MIN. Education	GUEYE	Mbaye Ndoumbé	Ministère Education	33 821 07 62	bngueye@yahoo.fr
36	UAEL/CR TAMBA	NDIAYE	Amadou Moctar		77 640 03 95	
37	PNUD/FENU PADMIR	NDONG	Couma	31 rue Carnot	77 654 9ç 04	coumandong@yahoo.fr
38	PSAOP	BA	Abdourahman	Sacré cœur 3 VDN	33 869 49 75	respsaop@yahoo.fr
39	UAEL/ANCR	NIASS	Mouhamadou Abib	Kaolack	77 643 44 28	abibn@hotmail.com
40	UAEL	BALDE	Mamadou	Kolda	77658 82 71	
41	PNDL	SECK	Ndéye Dié	Scaré Cœur 3	77 552 83 47	seckndeyedie@yahoo.fr

20	CAS/PNDS	MBODJI	Aminata	CAS/PNDS/MSP	77 555 04 16	ambodji4@yahoo.fr
21	DADL	DIAGNE	Mayacine	MDCL	77 560 81 87	mayacinediagne2002@yahoo.fr
22	DCL	DIOP	Mamadou Moustapha	MDCL	76 683 41 66	imamustafaa@yahoo.fr
23	ANCR/UAEL	LO	Aly	Place de l'Indépendance	338895400 776386481	lo.alv@
24	CEPS	LO	Mame Thierno	Sotrac Mermoz	33 865 19 84	mathierlo@yahoo.fr
25	CEPS/MEPN	GUEYE	Pape Waly	CEPS/MEPN Sotrac Mermoz	33 865 19 83	pwgueye@yahoo.fr
26	PNDL	BOYE	Ababacar	7 avenue Cadre PNDL	33 889 50 60	boye@pndl.org
27	PNDL	WANE NDIAYE	Diénaba	7 avenue Cadre PNDL	33 889 50 60	dienaba@pndl.org
28	PNDL	NDIAYE	Papa Modou	7 avenue Cadre PNDL	33 889 50 60	pmodou@pndl.org
29	PNDL	BA	Magatte	7 avenue Cadre PNDL	33 889 50 60	magatte@pndl.sn
30	ARD LOUGA	SOW	Aminata	Louga	776381919 339674475	aminas_7@yahoo.fr
31	PSIDEL	GUEYE	Samba	57 Avenue G. Pompidou	33 842 33 81	sambag@orabge.sn
32	PNUD/FENU	WADE	Oumar	Rue Félix Faure locaux DCL/MDCL	338220112 338220029	padmir@sentoo.sn
33	CLM/BEN	KAMARA	Diarra	Rue 7 Point E.BP:45001DKR FANN	33 869 01 99	dkamara@clm.sn
34	DAGAT MINT INT	DIOP	Alyoune Badara	Ministère Intérieur	77 632 08 72	alyoune_39@hotmail.com
35	PDEF/MIN.Education	GUEYE	Mbaye Ndoumbé	Ministère Education	33 821 07 62	bngueye@yahoo.fr
36	UAEL/CR TAMBA	NDIAYE	Amadou Moctar		77 640 03 95	
37	PNUD/FENU PADMIR	NDONG	Couma	31 rue Carnot	77 654 9ç 04	coumandong@yahoo.fr
38	PSAOP	BA	Abdourahman	Sacré cœur 3 VDN	33 869 49 75	respsaop@yahoo.fr
39	UAEL/ANCR	NIASS	Mouhamadou Abib	Kaolack	77 643 44 28	abibn@hotmail.com
40	UAEL	BALDE	Mamadou	Kolda	77658 82 71	
41	PNDL	SECK	Ndéye Dié	Scaré Cœur 3	77 552 83 47	seckndeycdie@yahoo.fr

42	ANCR	DIOP	Moussa	Ronkha (dagana)	77 445 41 57	moussadiop
43	CAEL	LO	Mamadou	MEL Place de l'Indépendance	77 569 03 05	
44	GTZ/PRODEL	GUEYE	AWA	BP:486 Kaolack	77 94177 31	awa.gueye@gtz.de
45	GTZ/PRODEL	NDAO	Baram	BP:486 Kaolack	77 941 77 31	biramndao@@gtz.de
46	GTZ/PRODEL	THEILE	Christian	BP:486 Kaolack	77 941 77 31	ch.theile@gmx.de
47	MEF/DGP/DP	MBAYE	Babacar	8 Rue Dr Guillet	33 823 88 91	bambaye371@yahoo.fr

- 8.2 **ANNEXE 2 : DIRECTIVES NATIONALES EN MATIERE DE PLANIFICATION**

- 8.3 **ANNEXE 3 : PROCESSUS DE PLANIFICATION ET D'ACTUALISATION DES PLD**

- 8.4 **ANNEXE 4 : ARTICULATION CDMT, CDSMT, PLANIFICATION LOCALE ET BUDGET**

- 8.5 **ANNEXE 5 : PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ECONOMIQUE**

- 8.6 **ANNEXE 6 : DISCOURS D'OUVERTURE**

- 8.7 **ANNEXE 7 : DISCOURS DE CLOTURE**

ATELIER DE CAPITALISATION SUR LA PLANIFICATION LOCALE

PRESENTATION SUR LES DIRECTIVES NATIONALES EN MATIERE DE PLANIFICATION

CONTEXTE

- Jusqu'en 1987, plans quadriennaux à contenu concret;
- Le 29 Juin 1987, réforme visant à intégrer dans une démarche unique, souple et progressive les instruments actuels de politique économique (Etude prospective, PODES, PTIP).

CONTEXTE (suite)

- ❖ Réforme mal appliquée de nos jours:
- ❖ Etude prospective non actualisée;
- ❖ Programmation des projets du PTIP non effectuée en tenant compte des orientations données par le Plan;
- ❖ Le PNAT ne réussit pas à s'imposer comme cadre d'orientation à long terme;
- ❖ Plans locaux non opérationnels.

CONTEXTE (fin)

- ❖ La réforme de 1996 sur la décentralisation
- ❖ Aujourd'hui, les autorités accordent une importance capitale à la double planification.
- ❖ **A cet effet, le Ministère chargé du Plan a conduit une réflexion ayant débouché sur des propositions de réforme du SNP.**

ARTICULATION ENTRE LES DIFFERENTS PLANS

- ❖ **II.1. Articulation entre le Plan d'Orientation pour le développement Economique et Social (PODES) et le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI).**
- ❖ **II.2. Articulation entre le PRDI, les PIC et les PLD**

II.1. Articulation entre le PODES et le PRDI.

- ❖ **II.1.2. Harmonisation des contenus**
- ❖ s'assurer que le PRDI et le PODES se fondent sur des documents d'aménagement du territoire
- ❖ prendre en compte la situation et les besoins des régions dans la détermination des orientations stratégiques (OS) du PODES ;

- 
- partir des orientations stratégiques du plan et les décliner selon les spécificités de chaque région en tenant compte des disparités entre elles ;
 - déterminer la contribution attendue de chaque région à la réalisation des objectifs du plan national et des différents sous-secteurs.

- 
- finaliser et valider le PRDI après vérification de sa conformité avec le PODES
 - veiller à ce que les PRDI fassent l'objet d'un bilan annuel qui sera examiné par les instances appropriées.

II.2.1. Articuler les processus d'élaboration des PRDI,

PIC et PLD

- ☛ adopter le même horizon de 6 ans pour le PRDI, le PIC et le PLD ;
- ☛ harmoniser les calendriers d'élaboration des PRDI, PIC et PLD ; instaurer des ateliers de validation et de partage du diagnostic et des stratégies du PRDI impliquant toutes les collectivités locales de la région ;
- ☛ finaliser et valider les PIC et les PLD après vérification de leur conformité avec le PRDI.

II.2.2. Harmonisation des contenus des PRDI, PIC et PLD

a) Au niveau régional

S'assurer que le PRDI se fonde sur les orientations données par le PODES et sur les axes du SRAT

b) Au niveau communal

Veiller à ce que le PIC soit cohérent avec d'une part le PRDI et le PDU d'autre part

c) Au niveau rural

Veiller à ce que le PLD soit cohérent avec d'une part le PRDI et le SRAT d'autre part

II.3. Processus de formulation et de mise en œuvre des projets et programmes

- ❁ d'identifier les projets des collectivités de base à travers les PIC et les PLD ;
- ❁ de réaliser les projets dont la mise en œuvre est possible avec les moyens des collectivités de base concernées s'ils sont en cohérence avec les PRDI ;

- ❁ de proposer à la région les projets dont la mise en œuvre nécessite des moyens qui dépassent les possibilités des collectivités de base concernées ;
- ❁ de constituer le programme d'actions du PRDI à partir de projets proposés par la région, par les communes, par les communautés rurales et mis en cohérence au niveau régional ;

- 
- d'élaborer sur la base du programme d'actions du PRDI, un contrat-plan entre l'Etat et la région. Ce contrat plan qui sera intégré au PTIP;
 - de responsabiliser davantage les collectivités locales dans l'identification et le choix des sites d'implantation des projets d'investissement public pour les secteurs à compétence transférée dans le respect des orientations nationales.

III. FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL



- Il s'agit à travers quelques éléments de réforme d'améliorer les finances locales pour permettre aux collectivités locales de livrer des services plus conséquents à la population et donc de faire vivre la décentralisation.

- 
- réviser la fiscalité locale
 - rechercher pour les communautés rurales des sources de financement autres que la taxe rurale
 - reverser certains impôts sur salaire tels que la TRIMF aux collectivités locales de résidence des fonctionnaires ;

- 
- revoir les critères d'attribution du fonds de dotation de la décentralisation ;
 - réviser le fonds d'équipement des collectivités locales
 - mettre en place un dispositif performant de recouvrement des impôts locaux ;
 - budgétiser les ressources issues de la coopération décentralisée et les utiliser pour le financement des plans de développement des collectivités locales.

IV. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- ④ Le renforcement des capacités techniques des collectivités locales et des services déconcentrés de l'Etat ;
- ④ La révision du statut de l'ARD pour lui permettre de mieux jouer son rôle de soutien technique pour le développement de la région ;

- ④ La programmation des investissements doit être affinée à partir d'une banque de projets bien ficelés
- ④ L'harmonisation des interventions des différents acteurs
- ④ Les mécanismes de suivi doivent être élaborés dans le cadre d'un manuel de procédures

MESURES PRISES

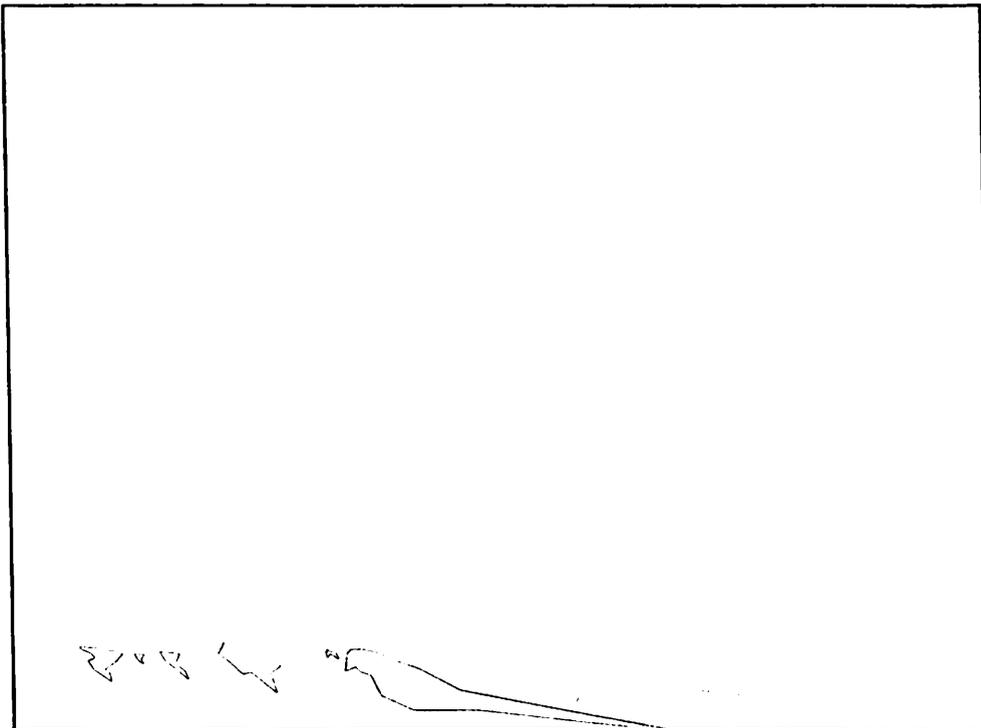
- ❁ Décret n° 2006-855 du 18 Septembre 2006 sur le XI^{ème} Plan
- ❁ Note méthodologique du XI^{ème} Plan qui place celui-ci sous le sceau de la double planification
- ❁ Arrêté n° 2007-3566 MPDDCI du 24 Mai 2007 fixant la composition et le bureau de chaque commission de planification.

- ❁ Application des CDSMT dans des ministères et des régions pilotes
- ❁ Mise en œuvre de l'appui budgétaire dans des projets visant le développement local

PERSPECTIVES

- Feuille de route DGP axée sur la revalorisation de la fonction planification;
- Confirmer au Plan son rôle de laboratoire d'idées;
- Soutien des autorités (ME/MEF);
- Accompagnement des partenaires au développement sollicité.

• **MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**



**UNION DES ASSOCIATIONS D'ELUS LOCAUX
(UAEL)**

**NOTE SUR LE PROCESSUS DE PLANIFICATION ET
L'ACTUALISATION DES PLD**

Atelier du PNDL du 23, 24, 25 janvier 2008 à Mbodiène

**Présenté par : Mouhamadou Abib Niass,
PCR de Taïba Niassène**

A l'échelle individuelle ou au niveau collectif, l'on cherche toujours à agir pour mieux influencer sur l'évolution spontanée.

Avec des ressources et des potentialités limitées ou en voie de raréfaction, et face à des besoins sans cesse croissants, les communautés humaines cherchent toujours à s'organiser pour assurer leur mieux être.

:

DEFINITION

- La planification se révèle ainsi comme étant la somme totale des opérations mises en œuvre, de façon organisée et coordonnée, visant à augmenter le niveau général du bien être économique, social, culturel et physique de toutes les couches de la population.
- C'est un processus technique et social qui permet à une collectivité publique de se fixer des objectifs, et de mettre en œuvre des moyens pour les atteindre.

REPERES

- Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a choisi la planification du développement comme cadre de définition et outil de mise en œuvre de sa politique économique et sociale.

:

REPERES

- Jusqu'à la fin des années 1970 : Approche sectorielle centralisée
- De 1979 à 1986 : Période des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel (PAS)
- 29 janvier 1987: La réforme du système National de planification.
- Réformes de 1996:
 - La loi 96 – 06, du 22 Mars 1996, portant code des collectivités locales ;
 - La loi 96 – 07, du 22 Mars 1996, portant transfert de compétences et les décrets d'applications n° 96 – 1132 et 96-1133, du 27 décembre 1996.

REPERES

- De fait, il s'agit de veiller à une mise en phase du dispositif de planification de l'échelle nationale à l'échelle locale, dans un souci de cohérence d'ensemble prenant en compte le plan national d'aménagement du territoire (PNAT) et ses diverses composantes PGAT, SRAT, PAGT, ...

INSTRUMENTS

- A côté des instruments nationaux que sont l'Étude prospective sur la société sénégalaise « Sénégal 2015 », le Plan d'orientation économique et social (PODES) et la Loi – programme triennale d'investissements et d'actions publics (PTIP), vont subsister, entre autres éléments, les instruments de la planification locale

Le niveau local est marqué par l'existence de trois types d'instruments de pilotage du développement.

- PRDI: Plan régional de développement Intégré pour la région
- PIC: Plan d'Investissement communal pour la commune.
- PLD: Plan local de développement pour la communauté Rurale

Processus de Planification

- Au niveau local, le processus de planification s'articule autour de différentes phases qui, elles mêmes, mettent en jeu plusieurs acteurs.
 - **les principales phases**
- Au moins quatre phases peuvent être identifiées

Phase 1 : la préparation

Elle comporte quatre étapes :

la décision d'élaborer le plan : conseil, élu ou partenaire ;

le cadrage : mission de terrain d'une Équipe technique pour s'enquérir des tendances caractéristiques de la dynamique de développement de la collectivité locale

La réunion de lancement qui correspond au démarrage solennel du processus de concertation locale.

L'atelier de préparation technique : c'est l'étape décisive où l'équipe technique du plan procède à la définition détaillée de l'ensemble des opérations à réaliser dans le processus de conception du plan.

Phase 2 : diagnostic

Elle comprend trois étapes

La collecte de données quantitatives et qualitatives : Données empiriques complétées par une recherche documentaire.

L'établissement d'un premier diagnostic sectoriel sur lequel les populations seront appelées à se prononcer par le biais des ateliers de concertation.

L'exploitation et l'analyse des données : Établissement d'un premier draft du diagnostic qui sera soumis à la validation des populations.

La restitution du diagnostic et l'identification des axes de développement : Correction de certaines formulations ou omissions, identification des axes à investir et des actions à entreprendre pour promouvoir le développement de la collectivité locale.

Phase 3 : la planification et la programmation :

Cette phase comporte plusieurs étapes et / ou opérations :

- ❖ La priorisation des actions de développement, l'évaluation de leurs coûts et de leurs impacts, leur budgétisation (Contribution annuelle de la Collectivité Locales) ;
- ❖ La rédaction du daft complet du plan ;
- ❖ La restitution finale ;
- ❖ La concertation avec les partenaires au développement ;
- ❖ La rédaction du document provisoire qui devra être soumis aux instances compétentes pour adoption et approbation.

Phase 4 : l'adoption et l'approbation

- ❖ Réunion du conseil local et délibération

- ❖ Transmission à l'autorité administrative pour approbation.

les acteurs

De ce qui procède, l'on peut relever, ipso facto, les acteurs qui interviennent dans le processus de planification au niveau local :

- **le Président du conseil local,**
- **les membres du conseil,**
- **les membres de l'équipe technique,**
- **la population dans ses différentes composantes,**
- **le comité du plan,**
- **le Représentant de l'État,**
- **les services techniques déconcentrés,**
- **l'ARD,**
- **les Partenaires au développement.**

Évocation d'un cas pratique

PLD DE TAIBA NIASSENE

CONTRAINTES

- Le défaut d'appropriation du plan par les populations du fait de leur faible implication dans son élaboration, de la non prise en compte de leurs vraies préoccupations ou des manquements méthodologiques des opérateurs en charge de l'élaboration ;
- Le manque d'opérationnalité qui tend, entre autres, en l'absence dans bon nombre de plans, d'une identification d'actions précises, localisées, avec des coûts déterminés et un échéancier de mise en œuvre.

CONTRAINTES

- La déphasage entre les coûts de mise en œuvre du plan et les ressources mobilisables par la collectivité, ce qui explique le faible taux de réalisation.
- La faible articulation des plans locaux régionaux et nationaux

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Atelier de capitalisation sur la planification locale

ARTICULATION CDMT, CDSMT, PLANIFICATION LOCALE ET BUDGET

Présenté par

Soyebou THIAM, spécialiste en finances publiques
Secrétariat Exécutif du Projet de Coordination des
Réformes Budgétaires et Financières (SE/PCRB)

Je propose que nous ayons une vue plus globale des articulations de la planification locale avec l'ensemble des instruments de planification stratégique et opérationnelle en vigueur au Sénégal

Plan de la présentation

1. la planification sous les angles stratégique et opérationnel
2. le Concept de Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT)
3. le Concept de Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT)
4. le Budget de l'Etat
5. la planification locale et les instruments de la planification stratégique
6. la planification locale et les instruments de la planification opérationnelle
7. Conclusions

LA PLANIFICATION LOCALE

- une des dimensions de la planification stratégique
- Une des dimensions de la planification opérationnelle

Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme global (CDMT)

- le CDMT est une application, dans le domaine budgétaire, au plan macro-économique et macro-financier, de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Il est né au Sénégal avec les réformes budgétaires (2002) et son application a démarré avec quatre ministères lors de la préparation du budget 2006,
- Un instrument qui permet d'assurer la liaison entre les politiques et le budget pour l'atteinte des objectifs fixés au niveau national
- Un instrument de gestion des tensions entre les objectifs de développement et la contrainte budgétaire
- Un instrument de rationalisation des choix budgétaires en vue d'optimiser l'allocation des ressources, en dépensant autrement et mieux (qualité de la dépense publique).
- **Le CDMT est élaboré par le MEF. Il est dit global lorsque tous les ministères ou secteurs de l'économie seront sous CDSMT**

Le Cadre des Dépenses Sectoriels à Moyen Terme (CDS-MT)

- Le CDSMT est une application, dans le domaine budgétaire, au plan sectoriel, de la GAR
- L'existence d'une stratégie sectorielle ou politique sectorielle définissant, les objectifs et les indicateurs de mesure des performances est une condition pour faciliter l'élaboration de CDSMT
- Le CDSMT, une occasion de mettre à plat les dépenses réelles d'un secteur, ce qui permet de constater à quel point la structure de dépenses différerait des priorités nationales
- Une prise en compte de la contrainte budgétaire dans l'élaboration du programme sectoriel de dépenses

Le budget de l'Etat

- Une prévision de recettes et de dépenses annuelles
- Un instrument d'exécution des politiques publiques
- Instrument de soutien des capacités financières et d'intervention des collectivités locales à travers notamment des transferts annuels de ressources et des programmes publics dédiés (PRECOL, PNDL, etc.)

A. La planification locale sous l'angle des instruments de la planification stratégique en vigueur

- La prospective Sénégal 2025 (horizon 25 ans)
- La loi Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (moyen terme) ;
- Le DSRP (moyen terme) qui intègre les OMD et la SCA ;
- Le programme de réformes des finances publiques (moyen terme) ;
- Le CDMT (3 ans avec un glissement)

a. Prospectives et la Planification locale

- une réflexion prospective sur le Sénégal et son environnement, explorant à l'horizon d'une génération le champ des futurs possibles et plausibles,
- un cadre général de référence éclairant les choix stratégiques de la loi-plan d'orientation développement.
- Les axes de stratégie à long terme « Engendrer une dynamique de participation, de responsabilité et de solidarité » et « Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale » créent les conditions dans lesquelles la planification locale peut se mouvoir pour bâtir des stratégies à moyen terme dans la décentralisation et la gouvernance locale.

b. Articulation loi plan et la Planification locale

- La préparation de la loi plan consacre au niveau local une commission nationale et régionale de planification et d'aménagement du territoire qui permet de le mettre à contribution dans cet exercice d'envergure destinée à la définition des orientations stratégiques de développement sur une période de 6 ans et, au plan politique de prendre en charge ses préoccupations.

c. Articulation du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté et la Planification locale

- L'axe stratégique n° 4 « bonne gouvernance, développement décentralisé et participatif » est une des résultantes de la mise en œuvre du processus concerté et participatif de formulation du DSRP
- Cinq (5) des dix (10) objectifs prioritaires retenus pour la mise en œuvre de cet axe stratégique sont consacrés à la décentralisation et au développement local (Cf. le DSRP II)

c. Articulation du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté et la Planification locale

Ces objectifs prioritaires sont les suivants :

- **Accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des collectivités locales**
- **Harmoniser les appuis techniques et les outils de planification**
- **Renforcer les capacités des collectivités locales**
- **Redynamiser les villes secondaires et frontalières**
- **Relever le niveau d'urbanisation**

d. Articulation du programme de réformes des finances publiques et objectifs d'amélioration de la gestion des finances publiques locales

Les mesures prises en charge dans le plan d'actions en cours de mise en œuvre :

- Décentralisation de la gestion et de l'exécution du budget consolidé d'investissement (BCI) et les textes y afférents à modifier dont la loi 96-06 en ses articles 252 et 258 et la nomenclature budgétaire et comptable des collectivités locales (l'instruction comptable n° 9/MEF/DGCPT étant la solution provisoire en vigueur).

- d. Articulation du programme de réformes des finances publiques et objectifs d'amélioration de la gestion des finances publiques locales
- Approbation de la loi 2007-07 du 12/02/2007 pour se conformer aux articles 57, 58 et 63 en réponse aux dispositions de la loi 96-07 portant sur les compétences transférées (niveau de dotation FDD et FECL indexé désormais sur un % de la TVA au profit du budget de l'Etat).
 - Les critères de répartition du FDD et du FECL à modifier (communication et transparence) à la suite des évaluations du FDD et FECL conduites par le MDCL (cf. CRSP III)
 - Suivi rapproché par le Trésor public de la situation financières des collectivités locales pour limiter les risques sur les finances publiques

e. Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT),
Planification locale et processus budgétaire

- Le **budget** est un instrument d'exécution de la politique de l'Etat
- Le **CDMT** est l'instrument utile pour combler le vide fréquent entre les politiques de développement (cf. loi plan et les politiques sectorielles de développement) et leur traduction budgétaire
- Il est aussi un instrument pour **gérer les tensions entre les objectifs de développement et la contrainte budgétaire**
- Il traduit annuellement la **politique d'allocation des ressources budgétaires** résultant des résultats des conférences et arbitrages budgétaires fondés sur les performances

e. Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) global Planification locale et processus budgétaire

- Il présente un cadre macro-économique, des projections détaillées des agrégats budgétaires en ressources et en emplois (cadrage macro-budgétaire) et reflète au plan sectoriel /es politiques, les objectifs et les priorités en matière d'allocations budgétaires

Pour l'instant, le CDMT ne reflète au plan sectoriel que les politiques d'allocations budgétaires de 12 ministères qui sont sous Cadre Sectoriel des Dépenses à Moyen Terme (CDS-MT). Pourquoi ?

Le CDS-MT, étant une approche nouvelle de préparation du budget orientée par les résultats donc modifiant les pratiques traditionnelles, il est être mis en œuvre de manière **graduelle en fonction des réalisations des préalables et des capacités.**

B. La planification locale sous l'angle des instruments de la planification opérationnelle en vigueur

- Les politiques sectorielles de développement
- Les CDSMT
- La loi de finances (LF) ou budget général de l'Etat
- La loi programme (le PTIP et le BCI)
- Les projets et programmes d'investissement publics inscrit dans la LF

b1. Les convergences entre les politiques sectorielles, les CDSMT et le budget

Les politiques sectorielles de développement, un préalable pour aller vers une approche orientée sur les résultats

- Le MDCL dispose d'une politique de décentralisation prenant en compte la planification locale (PRDI, PIC, PLD) et les mécanismes de financement du développement local
- L'existence de cette politique facilite le passage de l'approche traditionnelle de préparation du budget vers une approche orientée par les résultats ;
- Elle est le cadre de référence pour l'élaboration du CDS-MT qui donne plus d'importance à la qualité de la politique d'allocation des ressources sous contrainte budgétaire d'où l'importance des arbitrages ;
- Elle permet au CDS-MT d'un ministère de se focaliser sur les programmes publics pertinents qui améliorent véritablement les indicateurs de performances dans le secteur ;

b. Les convergences entre les politiques sectorielles, les CDSMT et le budget

- Le CDS-MT, en tant que nouvelle approche est aussi une nouvelle culture pour les ministères en matière de politique d'allocation des ressources budgétaires ;
- Le CDSMT désigne un **programme sectoriel pluriannuel de dépense** assorti d'**objectifs** et d'**indicateurs de suivi** pour **justifier les programmes de dépenses dans la limite des plafonds budgétaires alloués** au sein du cycle budgétaire ;
- Même si le processus d'élaboration du CDS-MT peut partir du bas (ex ME, MSPM, MEPN), la rationalisation des objectifs et la maîtrise des coûts unitaires des dépenses permettent de tenir compte de la contrainte budgétaire et de procéder à des arbitrages budgétaires fondés sur les performances.

[b.2 Loi de finances – loi programme (PTIP) ou budget] et planification locale

- La loi de finances initiale (LFI) ou budget général de l'Etat est le résultat qui traduit les différentes politiques d'allocation des ressources allouées aux entités administratives dont le MDCL
- En ce qui concerne le MDCL, la LFI traduit son budget de fonctionnement dont le FDD, son budget d'investissement sur ressources internes et externes dont les programmes publics (PADMIR, PSIDEL, PNDL, PRECOL, PAR, etc.), le FECL et les transferts du BCI décentralisé

Quelques conclusions

- Au plan conceptuel des stratégies de développement à long et moyen termes, la planification locale est bien présente et prise en compte dans le processus d'élaboration
- Au plan opérationnel ou budgétaire, des efforts non négligeables sont faits par l'Etat pour accroître, à travers son budget, les moyens de fonctionnement et d'intervention des collectivités décentralisées ;

- Par contre l'articulation CDMT, CDSMT, planification locale et budget est encore partielle. Des secteurs ou ministères sous CDSMT comme la santé, l'éducation et l'environnement ont pratiqué l'approche de planification par le bas.
- Cependant, il demeure que cette articulation ne pourra être mise en évidence que lorsque le MDCL intégrera sur sa demande adressée au MEF le nouveau dispositif de préparation sur une base programmatique de la loi de finances.

- Au préalable à la formulation de la demande, le MDCL devra
 - s'assurer qu'il dispose d'un programme sectoriel pluriannuel de dépenses assorti d'objectifs clairs et d'indicateurs de suivi ;
 - Réaliser une RDP pour tirer les leçons de l'expérience de sa politique d'allocation des ressources budgétaires
 - Faire les formations avec l'appui du MEF sur les concepts et la démarche méthodologique de la Gestion Axée sur les Résultats
 - Mettre en place son comité de pilotage pour l'élaboration du CDSMT du MDCL et le suivi-évaluation de la mise en œuvre.

Merci pour **votre** attention

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Le DSRP II et ses mécanismes de mise en œuvre notamment au plan local

Atelier de capitalisation sur la planification

Organisé par le PNDL

Présentation de Mme Fatou Diouf

Expert chargée de Suivi Participatif du DSRP du Sénégal

23 janvier 2008



1

INTRODUCTION

- En 2000 les IBW ont incité les pays éligibles à l'initiative PPTE, à élaborer un document de politique économique pour la croissance et la réduction de la pauvreté intitulé DSRP
- En 2002 le Sénégal a élaboré un DSRP I pour la période de 2003-2005, approuvé par les partenaires et source d'un allègement de la dette multilatérale de 800 000 US\$
- Le DSRP indique les options stratégiques et les documents opérationnels sectoriels ou multi-sectoriels (CDSMT, Programmes) en décline les modalités d'exécution (responsabilités, indicateurs détaillés, etc)



2

INTRODUCTION / JUSTIFICATION

- Un DSRP est un document de politique économique et sociale qui :
 - détermine à moyen et long terme les objectifs pour la croissance et la réduction de la pauvreté,
 - définit des indicateurs sur l'état de la situation économique et sociale et fixe les objectifs annuels et intermédiaires.
 - Les indicateurs et les objectifs sont justifiés par rapport à l'état de la pauvreté
 - Ils sont conformes aux politiques poursuivies dans la stratégie.



INTRODUCTION

Après trois années de mise en œuvre, le gouvernement du Sénégal a engagé la réflexion pour élaborer le DSRP II, conformément aux engagements inscrits dans ce document de référence des interventions du gouvernement et des partenaires au développement



Bilan de la mise en oeuvre DSRP1

De progrès importants.....

- Indicateurs macroéconomiques positifs (taux de croissance, inflation etc.)
- *allocations de ressources aux secteurs prioritaires respectée: Education, santé, agriculture, eau potable*
- *Avancée dans les Reformes structurelles et gestion financière (CFAA CPAR)*
- *Évolution positive des indicateurs sociaux positifs observée*
.....mais insuffisants
- **Pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 :**
 - Taux de croissance de 5% faible par rapport objectif de 7 à 8 % nécessaire
 - La croissance n'est pas portée par les secteurs où se trouvent les plus pauvres (agriculture etc)
 - Des chocs exogène, des calamités naturelles réduction la performance des secteurs productifs
- **Pour atteindre tous les OMD**
 - Le rythme de réalisation des Infrastructures reste en deçà des attentes
 - La qualité des services reste faible
- **Pour réduire les inégalités et la précarité**
 - les investissements ciblés pour les groupes vulnérables et ceux consacrés à l'assainissement et à l'habitat social sont faibles
 - Les inégalités dans la répartition de la croissance persistent

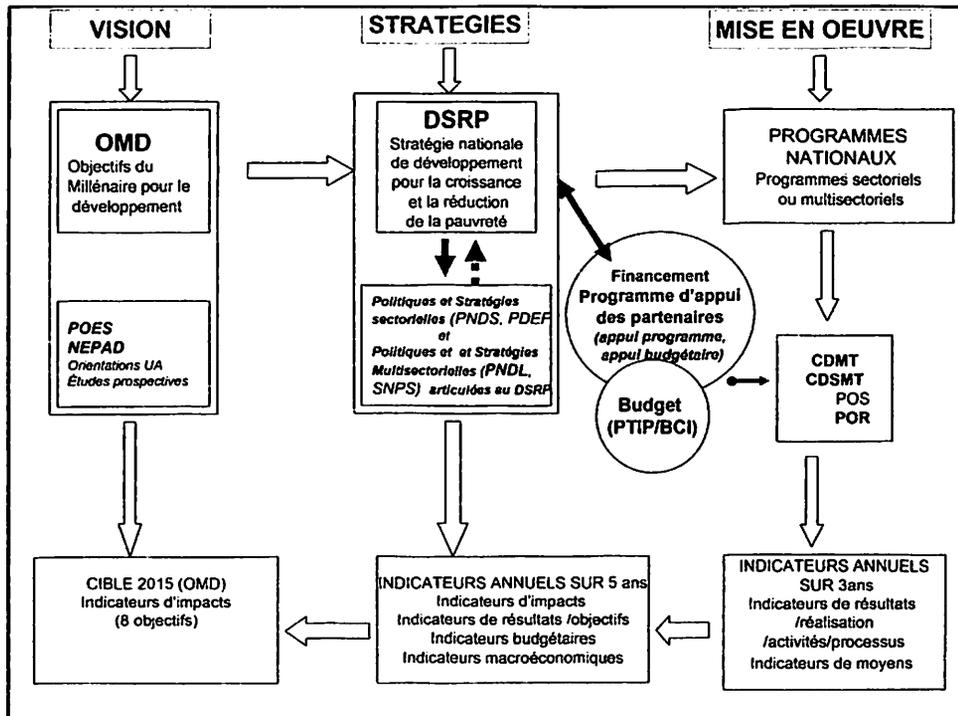


Leçons tirées

L'accélération de la croissance est nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 (nécessité de mise en œuvre, entre autres, d'une politique d'accélération de la croissance pour créer des emplois productifs) **mais pas suffisante** (nécessité d'assurer une meilleure répartition de la croissance par des investissements dans le renforcement du capital humain, dans la protection sociale et dans les infrastructures structurantes comme les services énergétiques, le transport, de maintenir un cadre macroéconomique sain et de garantir la transparence, l'équité, la justice par une bonne gouvernance, de mettre en place des politiques de protection contre les chocs exogènes, les risques et catastrophes, de se définir une vision intégrée et à long terme pour soutenir les politiques publiques



DSRP II



VISION

Une philosophie, partagée par tous les sénégalais et sénégalaises, basée sur des valeurs séculaires qui :

- (i) sacralise le travail considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour s'affranchir de la pauvreté
- (ii) élève la solidarité au rang de paradigme de développement
- (ii) considère enfin la paix et la sécurité humaine comme préalable à tout développement.
- Cette vision établit ainsi un lien fort entre la croissance et l'obligation de solidarité dans une même finalité de développement humain global.
- place le renforcement du capital social, ceux du capital économique et du capital humain comme devant aller de paire

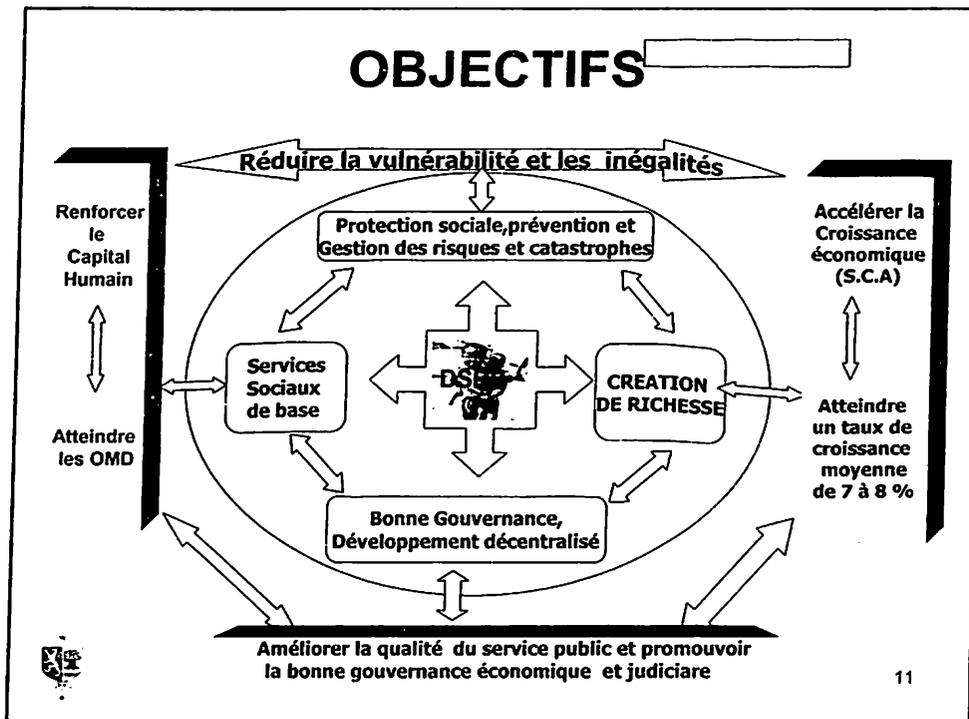


VISION

Prend en compte

- les tendances sur le plan économique, social et culturel, interne et externe,
- les engagements, pris dans le cadre des OMD, de la déclaration de Paris, du plan stratégique de l'U.A., du NEPAD, de la CDEAO et de l'UEMOA, etc.
- **Éléments de prospectifs pour 10 prochaines années (à l'horizon 2015),**
 - une réduction des obstacles aux échanges équitables et équilibrés
 - flux importants de capitaux du nord vers le Sud
 - une plus grande efficacité de l'aide au développement, conformément aux engagements pris pour l'atteinte des OMD.
 - Économie sous régionale et africaine intégrée, avec des politiques communes dans les domaines stratégiques de développement
 - une approche systémique





OBJECTIFS

A long terme

Il s'agira, sous réserve de la non occurrence de chocs exogènes majeurs :
d'améliorer de manière durable le bien-être des populations en

- (i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015, par une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins 7 % en termes réels en moyenne sur la période,
- (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant la sécurité alimentaire des populations
- (iii) protégeant les populations en particulier les plus vulnérables contre les risques sociaux et catastrophes
- (iv) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines,
- (v) promouvant la bonne gouvernance et l'État de droit.

12

OBJECTIFS

A court terme

Il s'agira d'atteindre d'ici 2015 des progrès notables dans les secteurs sociaux en visant

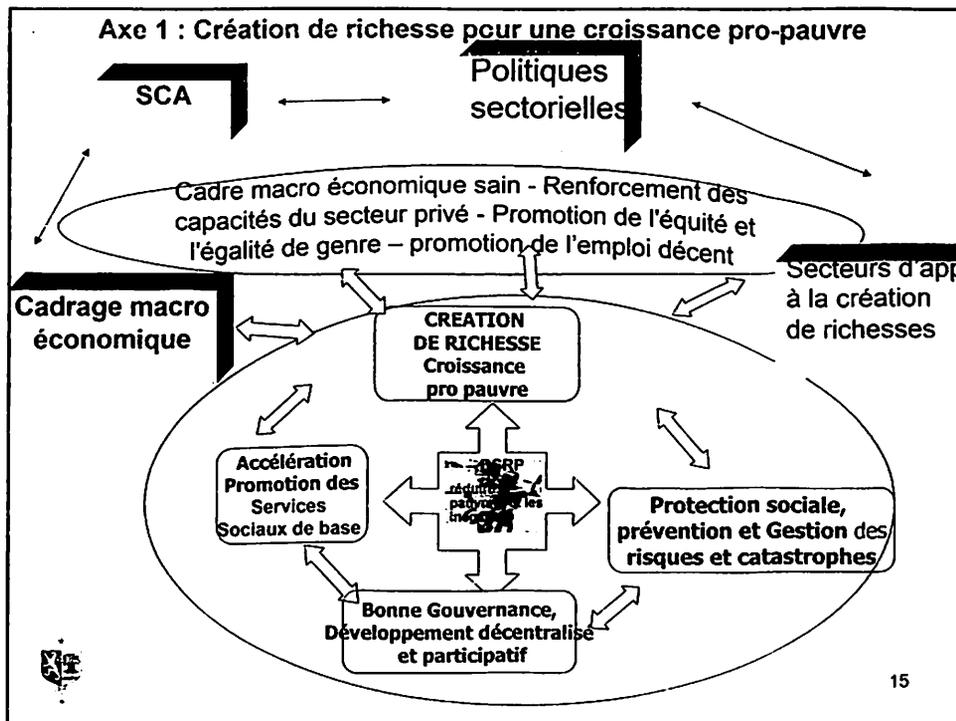
- (i) un taux de scolarisation de 100 % dans le primaire,
- (ii) un taux d'accès à l'assainissement pour les populations urbaines de 78 %
- (iii) un taux de consommation spécifique de l'eau potable d'au moins 35 l/pers/j qui passe par un taux d'accès de 100 %,
- (iv) une baisse de la mortalité maternelle en augmentant la proportion d'accouchements assistés par du personnel formé jusqu'à 75%,
- (v) une réduction de la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans de 56%
- (vi) le maintien de la prévalence du VIH SIDA en dessous de 2 %.
- (vii) une amélioration sensible du taux de protection sociale
- (viii) une amélioration de l'accès aux services énergétiques, avec l'objectif de 66% des ménages ayant un accès au service électrique, dont au moins un taux de 30% en milieu rural.



Exemple de planification de l'Axe 1 du DSRP II

*CRÉATION DE RICHESSES : POUR UNE
CROISSANCE PRO PAUVRE*





Création de richesse et réduction de la pauvreté

- Les résultats obtenus par des enquêtes (ESAM II, 2001/2002, ESAM I, 1994/1995) confirment que la réduction de la pauvreté est sensible à la fois à la croissance et à la modification de sa répartition.
- En 2002, une réduction de 1% de l'indice de Gini conduirait à une baisse de la pauvreté d'environ 0,9 point.
- Une politique mixte de croissance du revenu par tête et de réduction des inégalités de 1% permettrait une baisse de l'incidence de la pauvreté de 2,3%. Ce qui signifie qu'une croissance soutenue et mieux répartie sera un élément fondamental pour la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté.

Création de richesse et réduction de la pauvreté

- La stratégie de création de richesses reposera sur une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté. Il sera recherché :
 - (i) une croissance soutenue par des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et urbain,
 - (ii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.
- Cette stratégie repose sur un scénario de croissance qui augmente les revenus des pauvres, donc qui favorise les secteurs occupés par les pauvres et les régions où ils vivent et les facteurs de production qu'ils utilisent et/ou possèdent.
- Une croissance favorable aux pauvres devra mettre l'accent sur les zones rurales, la hausse de la productivité et des revenus de l'agriculture et être très intensive en travail.



Secteurs de création de richesse

Dans l'optique de renforcer le caractère inclusif de la croissance, le Gouvernement a identifié des activités ou domaines d'activités prioritaires dans les secteurs :

- primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie), avec une politique sectoriel visant le développement agrosylvopastoral et la sécurité alimentaire. Dans cette optique, le Gouvernement a élaboré, en 2004, une Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale
- secondaire ; **Densification du tissu industriel et développement PME/PMI, Promotion de l'artisanat mines** avec un code minier plus attractif pour les investisseurs.
- tertiaire en promouvant les **activités tertiaires, base d'une forte contribution à la croissance du PIB (commerce, tourisme, TIC, culture, etc...**



Principes de base d'une politique pour la réduction de par la création de richesse

Préconiser des politiques qui ciblent

- **L'accès à des services financiers**
- L'accès aux services de santé en garantissant mieux la protection sociale et de protection contre les risques dont l'absence constitue un frein à l'accumulation du capital et à l'investissement, la pauvreté et la vulnérabilité étant fortement corrélées.
- La lutte contre la Malnutrition
- Accès à l'eau potable en milieu urbain et en milieu rural
- Accès à l'Assainissement
- Accès aux services énergétiques.



Secteurs d'appui à la création de richesses

- La création de richesses sera basé sur un cadrage macroéconomique pour la période 2006-2010 et axé autour de la mise en oeuvre de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA) et de différentes politiques sectorielles et multisectorielles orientées vers la réduction de la pauvreté et d'un ensemble de mesures d'accompagnement.
- A partir d'une situation de référence dessiner les perspectives sur la période 2006 – 2010 en tenant compte des tendances de l'économie marquées par des évènements marquant le contexte économique mondial (prix du baril de pétrole, les situations nationales du secteur industriel) et en faisant des projections dépendant de ces facteurs.
- L'objectif de croissance pour la période 2006-2010 sera d'atteindre un taux moyen annuel de 7 à 8%.



Secteurs d'appui à la création de richesses

- **Transport et mobilité** : Le développement des infrastructures (routes, transport aérien) est déterminant pour stimuler les investissements privés, le désenclavement et l'intégration à l'économie régionale et internationale, un levier non négligeable pour améliorer la compétitivité et est susceptible d'avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté en permettant d'accéder aux ressources existantes ou potentielles.
- **Services énergétiques** : le secteur de l'énergie est transversal et constitue, lui-même, un secteur créateur de richesses en créant des liens intersectoriels entre les divers secteurs socio-économiques (agriculture, santé et éducation), constitue une importante dimension du développement (nécessité domestique et facteur de production qui influence la compétitivité des produits, le temps de travail (budget-temps) et la santé des femmes).
- **Secteur financier avec la promotion de la micro finance** qui, bien accompagné, peut faciliter l'accès aux couches défavorisées à des services financiers adaptés à leurs besoins



Mesures d'accompagnement

- **Cadre macroéconomique sain**
- **Promotion de l'équité et l'égalité de genre**
- **Renforcement des capacités du secteur privé**



Stratégie de Croissance accélérée

- Pour atteindre les taux de croissance requis pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 (OMD1), le Gouvernement a initié l'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée (SCA) pour créer les conditions de nouveaux gains de productivité et atteindre un taux de croissance de 7 à 8%.
- Cette stratégie bâtie autour de « l'approche grappe », vise à assurer une forte croissance des secteurs ciblés avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et à renforcer les synergies intersectorielles. Il s'agira d'accélérer la croissance économique, en améliorant qualitativement la structure de la croissance pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et en diversifiant les sources pour la sécuriser et la pérenniser.



Mécanismes de suivi du DSRP



Les mécanismes de suivi

- Au niveau global, les leçons tirées du suivi du DSRP I ont amené le Gouvernement à retenir lors du Conseil Interministériel d'adoption du DSRP II, l'institutionnalisation de la participation, qui passe par la mise en place de groupes de travail autour de chaque axe stratégique et le renforcement des commissions autonomes du Secteur Privé, de la Société Civile, des Collectivités Locales et des services étatiques.
- A cela s'ajoute la mise en place d'un cadre permanent de concertation entre l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers.



Les mécanismes de suivi

- Au niveau décentralisé un cadre de partenariat pour une cohérence et une harmonisation dans les interventions des Partenaires Techniques et Financiers pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie au niveau décentralisé par les comités et cellules régionaux de suivi de la SRP.



Le cadre de partenariat

- Pour assurer la cohérence et l'harmonisation dans les interventions des Partenaires Techniques et Financiers (GTZ, l'USAID, l'UNICEF, l'UNFPA, la Coopération Autrichienne, l'UAEL, etc), la CSPLP/MEF a initié et coordonné la mise en place d'un cadre de partenariat, au niveau décentralisé pour appuyer les comités et cellules régionaux dans le processus de mise en œuvre et du suivi du DSRP-II. Ce cadre intègre parfaitement la recommandation de la déclaration de Paris en terme d'alignement aux stratégies nationales par les PTF.



Mécanismes régionaux régionaux

- Les cellules régionales se sont fortement mobilisés pour élaborer leurs Plans d'Opérations régionaux (POR) et des projets à partir de ces documents après des renforcements de capacités dans le domaine.
- Les POR sont des documents conçus, dans le cadre participatif et institutionnelles des cellules régionales, à partir des documents de planification à la base (PLD, PRDI) qui traduisent les besoins sectoriels spécifiques aux localités. Ex de POR « Valorisation de la production de lait naturel dans 18 Communautés rurales de Kolda au profit de 3.600 éleveurs », « APPUI A L'INSERTION DE 1.620 JEUNES DE KOLDA DANS UNE AGRICULTURE MODERNE ET DURABLE conçu par le Forum des jeunes de Kolda.



Le financement

- Des projets locaux n'avaient pas, jusque là, été pris en compte dans le processus d'arbitrage budgétaire du fait d'absence de mécanismes adaptés. Ils seront pris en charge par le budget 2007-2008. Les mécanismes identifiés et inscrits dans le DSRP : (i) le parrainage des projets des régions par les ministères, (ii) le financement à travers le Fonds d'Équipements des Collectivités locales (FECL), et (iii) la mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives des régions, seront testés dans 6 régions identifiées parmi les plus pauvres (Matam, Louga, Ziguinchor, Kaolack, Tambacounda et Kolda).
- Chaque cellule produira un rapport annuel d'avancement qui sera soumis au comité régional de pilotage de la SRP.



Conclusion

- Le processus de la décentralisation a enregistré des avancées significatives depuis 1996 avec l'érection de la région en collectivité locale et le transfert de certaines compétences. Toutefois, les collectivités locales rencontrent de nombreuses difficultés, notamment dans les domaines des moyens budgétaires et financiers, des capacités des ressources humaines locales, le manque de synergie dans les instruments de planification et de gestion.
- Pour renforcer la décentralisation et le développement local en vue de rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté, l'État s'attachera à poursuivre et approfondir les actions et réformes en cours. Il s'agira à cet effet de :
 - (i) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel par la mise en place d'un cadre global destiné à améliorer le développement local, la gestion financière et administrative des collectivités locales ,
 - (ii) renforcer les capacités des collectivités locales avec l'amélioration des moyens humains, de la programmation,
 - et (iii) accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des collectivités locales en vue d'assurer le financement des infrastructures et des équipements.



Conclusion

Il sera poursuivi les mesures décisives dans le sens : (i) de l'augmentation des transferts financiers de l'État (FECL, FDD, etc.), (ii) de l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification, (iii) du renforcement des capacités des collectivités locales, (iv) de la définition du statut de l'élu local, et (v) de la poursuite des réformes budgétaires et financières : décentralisation du Budget consolidé d'Investissement (BCI)



Conclusion

- Des dispositions seront incessamment prises en ce qui concerne le système de la fiscalité locale en vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour le financement d'investissements publics locaux.
- Pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales, le Gouvernement compte s'appuyer sur le programme national de développement local (PNDL) qui est le principal instrument de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau décentralisé.





MERCI

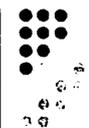


CONTEXTE GLOBAL

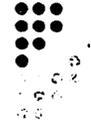


Malgré la croissance économique observée ces dernières années au Sénégal, mais la pauvreté globale demeure élevée, et les gains ont été moindres pour les populations rurales.

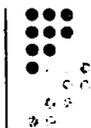
PARTAGE DES ELEMENTS DE LA PROBLEMATIQUE



- La majorité de la population rurale, soit 7 millions sur les 11 millions d'habitants que compte le pays, est pauvre. L'incidence de la pauvreté est de 65% en milieu rural contre 50% en zone urbaine.
- L'économie rurale demeure, pour l'essentiel, agraire : 70% de la population rurale tire ses revenus de l'agriculture, un secteur à productivité stagnante dominé par de petits exploitants agricoles qui pratiquent principalement la culture non irriguée et l'élevage. Les principaux déterminants de la pauvreté sont l'absence de revenus.



- En dépit des progrès réalisés sur le plan financier accomplis ces dernières années, la majorité des ménages à faibles revenus et plus particulièrement ceux des zones rurales, n'ont toujours pas accès aux services financiers de base. Le niveau de développement financier au Sénégal est faible selon les normes internationales.



- Mais les institutions de microfinance sont localisées en zone urbaine et rurale et permettent désormais d'atteindre environ 18% des ménages pauvres.
- Malgré les progrès accomplis en matière d'extension de leurs services, la plupart des ruraux n'ont pas accès aux services financiers qui leur permettraient de réaliser des investissements ou des activités génératrices de revenus.

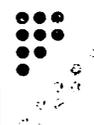
Questionnements ?



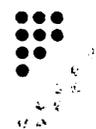
- Comment amener les Collectivités locales à investir dans le développement économique ?
- Quels mécanismes financiers pour le financement de l'économie locale ?
- Quels mécanismes de suivi pour la promotion de l'économie de locale?

La promotion de l'économie locale doit favoriser non seulement la création d'infrastructures économiques par les collectivités qui constituent un préalable pour booster les activités économiques au niveau local car elles sont un facteur d'attrait des porteurs d'initiatives et peuvent favoriser l'émergence d'une d'un tissu économique.





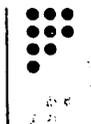
- Considérer l'environnement régional puisqu'il est difficile de circonscrire l'économie au niveau collectivité locale pour des questions de rentabilité commerciale et financière. Certains investissements ont besoin d'un marché à l'échelle régionale voire nationale pour se mieux rentabiliser.
- Etablir un diagnostic économique pour apprécier les potentialités (existence zone de production et de commercialisation...) et les contraintes de la région (ex : difficile accès au crédit d'équipement et fonds de roulement...);



- Prendre en charge dans les PLD et les PAI les aspects économiques surtout les infrastructures économiques pour booster l'économie locale. En dehors de l'Etat central, le rôle de la Collectivité Locale doit aménager les espaces nécessaires pour les investissements agricoles et surtout mettre en place les investissements indispensables à la promotion de l'économie locale ;
- Développer le partenariat public privé pour favoriser la délégation de gestion. Certes, la CL a pour rôle de mettre en place des infrastructures économiques mais elle doit inciter à déléguer la gestion pour mieux rentabiliser et entretenir les investissements ;



- Mettre en place des ressources financières de lignes de crédit ou fonds de garantie pour favoriser l'initiative économique en vue de favoriser l'accès aux ressources aux OCB et aux initiatives privées pour l'impulsion la création de richesses ;
- Mettre en place un dispositif de renforcement de capacité pour les CL et les OCB ainsi qu'un système de suivi évaluation.



QU'EN PENSER ?
MERCI DE VOTRE ATTENTION

PNDL : Atelier de capitalisation sur la planification

Expérience du Secteur de l'Éducation en matière de planification

Présenté par Monsieur Mbaye Ndoumbé Guèye,
Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Éducation,
Coordinateur du PDEF

Laguna Beach 23, 24, 25 janvier 2008

Plan de la communication

- ▶ I- Présentation succincte du PDEF
- ▶ II- Les composantes du PDEF
- ▶ III- Le système de gestion
- ▶ IV- Le système de planification
- ▶ V- Les contraintes
- ▶ VI- Quelques solutions

I- Présentation succincte du PDEF

Le programme décennal de l'Education et de la formation est conçu dans le cadre de l'Initiative Spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Etalé sur la période 2000 – 2010, il a pour objectifs :

- ▶ d'articuler l'ambition de la scolarisation universelle dans l'enseignement élémentaire à celle du développement quantitatif et qualitatif de tous les sous-secteurs,

- ▶ de contribuer à l'émergence d'une société économiquement forte, socialement structurée et culturellement épanouie.

Il constitue l'instrument par lequel le Sénégal entend réaliser l'Education Pour Tous (EPT).

II-Les composantes du PDEF

Elles se déclinent comme suit :

- ▶ l'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation,
- ▶ l'amélioration de la qualité du système éducatif à tous les niveaux,
- ▶ la création des conditions pour une coordination efficiente des politiques, plans et programmes d'éducation, la rationalisation de la gestion sous toutes ses formes et aspects s'inscrivant dans un contexte de décentralisation et de déconcentration.

III-Le système de gestion

La responsabilité de mise en œuvre du PDEF revient aux Ministères et structures en charge du secteur de l'Education et des Collectivités Locales qui sont responsables de l'exécution des opérations financières sur les fonds publics qui leur sont transférés par l'Etat (BCI décentralisé, fonds de dotation...).

Les organes de gestion du PDEF

Les organes chargés de la gestion sont les suivants :

- ▶ le Conseil Supérieur de l'Éducation et de la Formation (**CONSEF**), présidé par le Premier Ministre ;
- ▶ le Comité National de Coordination et de Suivi (**CNCS**), bras technique du CONSEF et présidé par le Ministre de l'Éducation. Le secrétariat est assuré par la DPRE ;
- ▶ les Comités Régionaux de Coordination et de Suivi (**CRCS**) présidés par les Présidents de Conseils Régionaux et dont l'IA est le bras technique;

- ▶ les Comités Départementaux de Coordination et de Suivi (**CDCS**) présidés par les Maires des communes chefs lieux de département. Les IDEN sont les bras techniques;
- ▶ les Comités Locaux d'Éducation et de Formation (**CLEF**) présidés par les Maires ou les présidents de communautés rurales dont l'assistance technique est assurée par les IDEN;
- ▶ les Conseils de Gestion (**CG**) des établissements d'enseignement moyen et secondaire ;

- ▶ les Comités de Gestion (**CG**) des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle;

- ▶ les Comités de Gestion (**CG**) des centres de développement de la Petite Enfance, des écoles élémentaires, des écoles communautaires de base ou des centres d'alphabétisation.

↳ Niveau déconcentré: IA, IDEN, EFI, PPF, écoles et établissements

Exécution des activités planifiées sur la base de termes de référence validés

Affectation par la DAGE des fonds dans les sous-comptes des IA, gérés par les COF (comptables des opérations financières)

Étape 5 : le suivi-évaluation

Au niveau national, la DPPE dispose d'une division de suivi-évaluation et des points focaux dans toutes les structures du ministère et au niveau régional pour assurer le suivi de l'exécution des activités.

- ▶ Elaboration de rapports d'exécution technique et financière, occasion de renseigner les indicateurs
- ▶ Réunions bilan (régionales d'abord puis nationales)
- ▶ Missions de suivi

- ▶ Des revues précédées de missions de supervision sont organisées chaque année avec tous les PTF et les partenaires sociaux
- ▶ Missions de supervision des projets par les PTF ayant financé ces projets

V-Les contraintes

- Le fonctionnement optimal des organes de gestion
- la non précision des attentes des collectivités vis-à-vis de l'institution.
- L'insuffisance d'appropriation du PDEF à la base ;

Les contraintes (suite)

- L'insuffisance de la coordination entre les services déconcentrés et les élus dans la gestion de l'éducation au niveau local ;
- L'absence de synergie entre les différents plans d'action (PLD, PLDE, autres plans et projets) ;
- La modicité des moyens face aux énormes besoins des populations ;

VI- Quelques solutions

- ▶ La redynamisation des organes de gestion;
- ▶ Une meilleure définition voire une reprécision des rôles et responsabilités aussi bien du côté des collectivités locales que du côté des autorités scolaires;
- ▶ Un dialogue permanent entre les autorités centrales, les autorités déconcentrées et les autorités décentralisées ;

- ▶ L'élaboration de mécanismes d'articulation entre la planification scolaire et la planification des collectivités;
- ▶ Synergie entre le PDEF et les autres projets et programmes qui entrent dans le cadre de l'éducation à travers un cadre de concertation à tous les niveaux (central et déconcentré)

Merci de votre bien aimable attention



**Ministère de la Santé et de
la Prévention Médicale**

**Cellule d'Appui et de Suivi du Plan
National de Développement Sanitaire**

**Présentation du document de référence de la
planification opérationnelle des collectivités
locales**

Capitalisation sur la planification locale 23, 24, 25 Jan 2008 à Mboienne

**Par: Mme Aminata MBODJI
Chargée de programme « Planification »
CAS-PNDS/MSP**

Plan

- ❑ Introduction/Généralités
- ❑ Acquis
- ❑ Difficultés et contraintes rencontrées
- ❑ Rôle et responsabilités des POCL-Santé
- ❑ Composition des CPOCL-Santé
- ❑ Principales phases d'élaboration et de mise en œuvre des POCL-Santé
- ❑ Suivi/Evaluation des POCL-Santé

Introduction -Généralités

Depuis l'accession du Sénégal à l'indépendance en 1960, le secteur de la santé a successivement mis en œuvre plusieurs réformes visant à accroître les performances du système de santé.

Parmi ces réformes, il y a celles qui s'inscrivent dans le cadre de réformes plus globales comme la réforme de l'administration territoriale et locale survenue en 1972, qui a suscité dans le secteur de la santé l'esprit de la participation communautaire dont l'une des manifestations les plus vivantes est la naissance des comités de santé

Egalement, l'Etat, par les décrets 96-1133 et 96-1135 du 27 décembre 1996 a précisé respectivement les modalités d'application du transfert des compétences dans les secteurs de la planification et de la santé.

L'objectif visé était de faire des collectivités locales, les acteurs de l'identification et de la prise en charge des besoins de santé.

Contre toute attente et contrairement aux textes de loi sur la décentralisation, les collectivités locales n'étaient associées ni à l'élaboration ni à l'exécution des plans.

Pour permettre aux collectivités locales de prendre en charge les missions qui leur sont dévolues en matière de planification sanitaire, le projet DISC mis en place par l'USAID a appuyé dans certains CL l'élaboration de plans opérationnels des collectivités locales dans le secteur de la santé (POCL-SANTE) qu'il urge de vulgariser et d'amener les DS à appuyer en priorité leur élaboration en vue de leur intégration aux PTA de district.

ACQUIS

- ❑ Planification: un réflexe au niveau du ministère de la santé
- ❑ Processus de planification maîtrisé par les acteurs des niveaux stratégique, intermédiaire et opérationnel
- ❑ Cadre de référence et guide d'orientation
- ❑ Approche programme, intégration des activités, amélioration progressive et visualisation de la participation des populations et des collectivités locales

Difficultés et contraintes rencontrées

- ❑ Faible implication des populations bénéficiaires lors de l'identification , la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités de développement sanitaire
- ❑ Problèmes de communication entre les acteurs et à tous les niveaux
- ❑ Préoccupations des bailleurs pas toujours connues au moment de l'élaboration des plans
- ❑ Caractère ambitieux des plans

-
- ❑ Difficultés dans la mobilisation des fonds
 - ❑ Beaucoup d'activités planifiées non exécutées et beaucoup d'activités exécutées en dehors des plans
 - ❑ un manque de suivi des activités prévues dans les POCL-SANTE
 - ❑ une faiblesse des organes de planification mis en place

QUE FAIRE?

- Redynamiser le processus de planification

- L'orienter et l'adapter aux reformes en cours
 - Décentralisation et santé
 - Avènement des organisations communautaires pour le développement sanitaire(OCDS)
 - Financement de la santé
 - Gestion axée sur les résultats
 - CDSMT

Les Rôles et Responsabilités des CPOCL-SANTE

- Elaborer le plan communautaire sanitaire de la collectivité

- Faciliter l'exécution du POCL-SANTE de la CL

- Elaborer et planifier de manière participative un programme de promotion de la santé au niveau de la commune / communauté rurale

- Participer au plaidoyer soutenu auprès de la population et de la collectivité pour la mobilisation des ressources (paiement de la taxe rurale) et la pleine participation des femmes et des jeunes aux instances de prise de décision dans la communauté

-
- ❑ Participer aux activités et cadres de concertations mis en place
 - ❑ Appuyer la collecte, l'analyse et la priorisation des données recueillies
 - ❑ Créer en son sein, une commission de 5 membres pour le suivi de l'exécution du POCL-SANTE
 - ❑ Faire remonter les informations et données de suivi à tous les échelons de la pyramide sanitaire
 - ❑ Faciliter la restitution des résultats de l'exécution des POCL-SANTE.

Composition des Comités (CPOCL-SANTE)

- ❑ La représentation des élus de la collectivité locale
- ❑ La représentation des techniciens de la santé et des organes de Gestion de la santé
- ❑ La représentation des différents segments de la communauté (en particulier des jeunes et des femmes)
- ❑ Les membres doivent être disponibles et mobilisables
- ❑ Les compétences qui existent dans la communauté doivent se refléter dans le comité
- ❑ Le Comité doit être composé d'environ 15 membres.

Au niveau des Communes /Communes d'arrondissement

- Maire, Président du Comité ou son représentant
- Secrétaire Municipal

- Représentant de la commission Santé
- Représentant de la commission Finance
- Représentant de la commission Planification
- Médecin Chef de District + Superviseur de Soins de Santé Primaires
- Représentant Développement Communautaire
- Représentant Développement à la base
- Représentante des associations de femmes
- Représentant des associations de jeunes
- Président et Trésorier des Organes de Gestion du Centre de Santé
- Présidents et Trésoriers des Organes de Gestion de deux Postes de Santé urbains
- Représentant des Délégués de quartier de la commune/ commune d'arrondissement
- Représentant du 2ème Age

La Composition des CPOCL-SANTE/CR

- PCR, Président du Comité ou son représentant

- Assistant Communautaire
- Représentant de la commission Santé
- Représentant de la commission Finance
- Représentant de la commission Planification
- Représentant des chefs de villages de la communauté rurale
- ICP de chaque Poste de Santé de la Collectivité
- Président et Trésorier des organes de gestion de chaque Poste de Santé
- Représentante des associations de femmes
- Représentant des associations de jeunes
- Représentant du 3^e age

PRINCIPALES PHASES D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES POCL-SANTE

□ PHASE 1: Préparation

1. Sensibilisation et information des acteurs
2. Mise en place des Comités de Planification Opérationnelle des Collectivités Locales (CPOCL-SANTE)
3. Formation des membres des CPOCL-SANTE en Santé Décentralisation et Planification Opérationnelle
4. Collecte des données et informations sur la collectivité locale et la situation sanitaire

□ PHASE 2: Elaboration

1. Mobilisation des ressources
2. Elaboration des POCL-SANTE

□ PHASE 3: Adoption des POCL-SANTE au niveau du conseil local

1. Présentation des POCL-SANTE au niveau du conseil local
2. Adoption des POCL-SANTE par les conseils locaux

□ **PHASE 4: Validation**

1. Synthèse des POCL-SANTE au niveau du District (PTA de District)
2. Synthèse des PTA des DS au niveau de la RM

□ **PHASE 5: Exécution**

1. Suivi de l'exécution des POCL-SANTE
2. Restitution des Résultats d'exécution des POCL-SANTE

□ **PHASE 6: Evaluation**

1. Evaluation des performances au niveau DS
2. Evaluation de l'exécution des POCL-SANTE par le DS

Présentation d'un canevas de POCL avec ses différentes composantes

- Présentation de la collectivité locale
- Situation budgétaire de la collectivité locale
- Situation sanitaire de la collectivité locale
 - Les affections les plus courantes
 - La couverture sanitaire
 - Les indicateurs de couverture sanitaire
- Bilan de l'exécution du POCL- SANTE écoulé
- Les problèmes de santé prioritaires
- Le chronogramme du POCL- SANTE tenant compte du cadre du CDSMT avec les huit composantes

Cycle de planification

Dates limites	Niveau de Planification	Produits Livrables
30 juin	Central	Synthèse National des Plans de Travail Annuels (PTA)
31 mai	Central	PTA des Services Centraux
31 mars	Régional	PTA des Services Régionaux Synthèse Régionale des Plans de Travail Annuels (PTA) intégrant les PTA des Districts de la Région
31 mars	District	Plan de Travail Annuel (PTA) des Districts intégrant les POCL-SANTE
15 mars	Collectivités Locales	Plan Opérationnels des Collectivités Locales en Santé (POCL-SANTE)
28 février	Central	Rapport National de performance CDSMT
31 janvier	Tous les Niveaux	Rapports de Performance CDSMT des districts, régions et services centraux (<i>Evaluation de la Mise en œuvre des PTA de l'année écoulée</i>)
15 janvier	Central	Note de service pour rappel des délais et pour la transmission des informations pour le démarrage du processus de planification

Suivi de l'exécution du POCL-SANTE

Au niveau de la CL, le suivi va porter sur :

- ❑ L'élaboration du POCL-SANTE (respect du canevas et du calendrier) ;
- ❑ La mobilisation des ressources financières ;
- ❑ L'exécution physique des activités ;
- ❑ L'exécution financière des activités

Au niveau du DS,

Il s'agira essentiellement du suivi des indicateurs de performance liés aux structures sanitaires qui sont dans le territoire de la collectivité locale, ce qui permettra d'avoir les niveaux de réalisation et de performance dans chaque collectivité locale du district.

Evaluation des POCL-SANTE

- Déterminer la pertinence des actions menées dans le cadre des POCL-SANTE en cours
- Apprécier l'efficacité et l'efficience en analysant le temps d'exécution des actions planifiées, les coûts
- Tirer les enseignements ou les leçons apprises
- Identifier les options à considérer pour les POCL-SANTE de l'année suivante.

APPUI A L'ELABORATION ET AU FINANCEMENT DES POCL-SANTE

Pour aboutir à des résultats probants, les lignes d'actions ci-après sont ciblées :

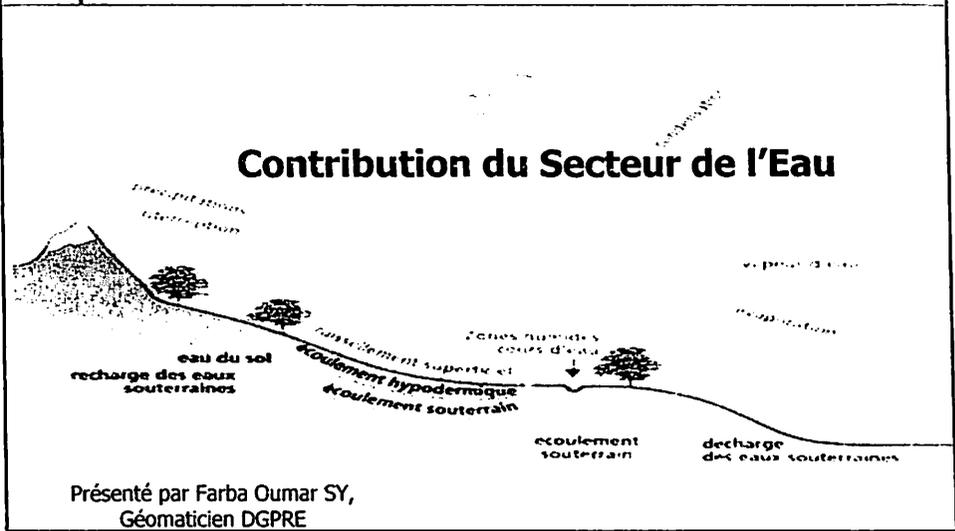
- Appuyer l'organisation d'ateliers d'élaboration des POCL-SANTE dans les CL
- Appuyer les collectivités locales et les districts sanitaires à définir des stratégies de mobilisation des ressources financières ainsi que le renforcement de leurs capacités en matière de suivi- évaluation

-
- Au niveau des Régions Médicales
 - Au niveau du District sanitaire
 - Au niveau des Collectivités locales
 - Au niveau des partenaires au développement

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION SOUTENUE**

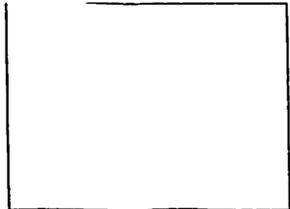


Atelier National de Capitalisation sur les Processus de Planification



Sommaire

1. **Contexte du secteur**
2. **Plans et Programmes**
 - PEPAM, PLHA
 - PAGIRE
3. **Articulation entre PLD, PAGIRE et PLHA**
4. **Solutions Proposées**





Contexte du secteur

Le Sénégal a retenu d'adopter différentes politiques sectorielles sur l'eau :

- La politique d'hydraulique agricole et ses programmes d'accompagnement qui constituent l'une des priorités dégagées par la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale.
- La Lettre de politique sectorielle pour l'hydraulique et l'assainissement de 2005 constitue l'instrument de base pour la mise en œuvre du "Programme d'eau potable et d'assainissement pour le Millénaire" qui est conçu pour contribuer à l'atteinte par le Sénégal des objectifs de réduction de la pauvreté que la Communauté internationale s'est fixée pour l'horizon 2015



Contexte du secteur

- En ce qui concerne l'hydraulique urbain, les lettres de politiques sectorielles de 1995 et 2001 ont défini les cadres d'intervention stratégiques qui ont mené à la réforme institutionnelle de 1995 dont les grands principes et objectifs étaient :
 - le transfert de la production, de la distribution et de la vente de l'eau à un opérateur privé dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans,
 - la création d'une société de patrimoine, la Société nationale des eaux du Sénégal (SONES), liée avec l'Etat du Sénégal par un contrat de concession de 30 ans,
 - l'atteinte de l'équilibre financier du secteur en 2003.



Contexte du secteur

Par ailleurs, le secteur de l'eau a été défini comme un axe de développement prioritaire dans la **Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté** (SCRIP 2006-2009). Il a été retenu entre autres actions :

- la préservation et l'amélioration des acquis de l'hydraulique urbaine ;
- l'intensification du développement de l'hydraulique rurale ;
- la responsabilisation et la participation accrue des acteurs directs (collectivités locales, usagers, secteur privé) ;
- une meilleure synergie intersectorielle (hydraulique, décentralisation, assainissement, énergie, santé), optimisation technique et maîtrise des coûts des infrastructures ;
- la gestion rigoureuse des ressources en eau ;
- la mise en place de mécanismes pour assurer les équilibres financiers durables du service public de l'eau.



PLANS ET PROGRAMMES DU SECTEUR



ONDES

PROGRAMME NATIONAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE (PEPAM)



ONDES

Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Le Programme national d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM) est le cadre programmatique national adopté par le Gouvernement pour atteindre les OMD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, secteurs prioritaires pour les OMD.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Objectifs

Les objectifs du PEPAM sont, d'ici 2015:

- en milieu rural :
 - faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 64% en 2004 à 82% en 2015, et le taux d'accès à l'assainissement de 17% en 2004 à 59% en 2015
- en milieu urbain:
 - faire passer le taux d'accès à l'eau potable par branchement domiciliaire dans la région de Dakar de 75,7% en 2004 à 88% en 2015, et dans les autres centres de 57,1% en 2004 à 79% en 2015 ;
 - faire passer le taux d'accès à l'assainissement de 56,7% en 2004 à 78% en 2015



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Résultats attendus

Pour réaliser les objectifs ci-dessus, les résultats suivants sont à atteindre d'ici 2015:

- en milieu rural: assurer l'approvisionnement durable en eau potable de 2,3 millions de personnes supplémentaires, et permettre à 355.000 ménages ruraux d'accéder à un système d'assainissement autonome d'évacuation des excréta et eaux usées ménagères
- en milieu urbain: assurer l'approvisionnement en eau par branchement domiciliaire de 1,64 millions de personnes et l'accès à un service d'assainissement à 1,73 millions de personnes.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Programmes d'investissement

Le programme d'investissement du PEPAM comprend, pour chacun des volets urbain et rural, trois composantes :

- Infrastructures d'eau potable,
- Infrastructures d'assainissement, et
- Cadre unifié des interventions.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Programmes d'investissement

En milieu rural :

- 274 milliards de FCFA dont 154,3 milliards pour la composante "infrastructures d'eau potable", 103,5 milliards FCFA pour la composante "infrastructures d'assainissement" et 16,3 milliards FCFA pour la composante cadre unifié d'intervention
- En milieu urbain, le programme d'investissement s'élève à 241,4 milliards de FCFA dont 112,4 milliards pour la composante "infrastructures d'eau potable", 113,2 milliards FCFA pour la composante "infrastructures d'assainissement" et 15,8 milliards FCFA pour la composante cadre unifié d'intervention.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Instruments

- Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme
- Plans locaux d'hydraulique et d'assainissement
- Manuels des projets
- Système de suivi et d'information sectoriel
- Coopération décentralisée et ONG
- Acteurs non gouvernementaux ayant un cadre de concertation avec le PEPAM
- Autres programmes nationaux



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme Hydraulique

- Il n'existe pas encore de cadre de dépenses sectoriel à moyen terme pour l'hydraulique rurale. Sous l'impulsion du Ministère des finances, le processus d'élaboration d'un CDSMT a été lancé en 2006 par le Ministère qui était alors en charge de l'agriculture et de l'hydraulique. Des ressources de consultant ont été mobilisées sur financement IDA/PLT pour accompagner le développement de la composante hydraulique rurale. Cette activité est encore en cours et devrait déboucher sur un CDSMT appuyé par un budget programme par objectif (BPO) pour l'année budgétaire 2009.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme Assainissement

- Un cadre de dépenses sectoriel à moyen terme 2008-2010 est disponible pour l'assainissement. Il a été développé en 2006 avec l'appui de la coopération néerlandaise et a fait l'objet d'un atelier de validation le 11 juin 2007. Il s'organise autour de quatre objectifs sectoriels: (i) assurer une bonne gestion des eaux usées, (ii) assurer une bonne gestion des eaux pluviales et (iii) Promouvoir des réflexes de prévention et des comportements d'hygiène individuelle et collective favorables à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie, et (iv) améliorer le cadre de gestion et de coordination au niveau du cabinet du ministère.
- L'intégration du PEPAM dans le CDSMT est assurée. En effet, la composante "assainissement rural" du PEPAM se retrouve dans le CDSMT comme programme visant la réalisation de l'objectif sectoriel N°1 en milieu rural.
- Toutefois, le passage du sous-secteur de l'assainissement vers un autre Ministère a retardé la mise en oeuvre effective du CDSMT dès 2008 pour permettre au sous-secteur de bénéficier de l'appui budgétaire néerlandais.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme Assainissement

- Un cadre de dépenses sectoriel à moyen terme 2008-2010 est disponible pour l'assainissement. Il a été développé en 2006 avec l'appui de la coopération néerlandaise et a fait l'objet d'un atelier de validation le 11 juin 2007. Il s'organise autour de quatre objectifs sectoriels: (i) assurer une bonne gestion des eaux usées, (ii) assurer une bonne gestion des eaux pluviales et (iii) Promouvoir des réflexes de prévention et des comportements d'hygiène individuelle et collective favorables à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie, et (iv) améliorer le cadre de gestion et de coordination au niveau du cabinet du ministère.
- L'intégration du PEPAM dans le CDSMT est assurée. En effet, la composante "assainissement rural" du PEPAM se retrouve dans le CDSMT comme programme visant la réalisation de l'objectif sectoriel N°1 en milieu rural.
- Toutefois, le passage du sous-secteur de l'assainissement vers un autre Ministère a retardé la mise en oeuvre effective du CDSMT dès 2008 pour permettre au sous-secteur de bénéficier de l'appui budgétaire néerlandais.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)

Orientation stratégique

- Une orientation stratégique majeure du PEPAM est l'adoption d'une approche programme incluant une participation accrue des collectivités locales dans les prises de décision. Ainsi, la lettre de politique sectorielle d'octobre 2005 stipule que *"les collectivités locales exerceront la responsabilité locale de planification et de maîtrise d'ouvrage de projets de petite à moyenne envergure, en synergie avec l'appui au développement local"*.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)

Orientation stratégique

- Pour l'application de cet engagement de la LPS, un outil a été développé au sein du cadre unifié des interventions: le plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA). Le PLHA est un sous-ensemble du Plan local de développement de chaque Communauté rurale (CR) assimilable à un plan d'investissement pour l'eau potable et l'assainissement pour la CR, qui contient un ensemble de fiches d'avant-projets sommaires ordonnées par priorité, accompagné d'une programmation triennale glissante.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)

Orientation stratégique

- En pratique, le PLHA décrit, sous forme de fiches d'avant projet sommaire (APS), les réalisations nécessaires à l'atteinte des OMD dans la CR. Le PLHA est donc l'outil qui devrait permettre au secteur de passer d'une logique de programmation par projet vers une logique de programmation par objectifs de desserte, ces objectifs étant définis suivant une démarche participative avec les communautés bénéficiaires.
- De mars 2006 à décembre 2007, 77 PLHA ont été élaborés et pour l'année 2008, il est programmé l'élaboration de 96 PLHA supplémentaires ce qui portera fin 2008 à 173 le nombre de communautés rurales qui disposeront de leur PLHA. Il est attendu qu'à fin 2009 les 321 communautés rurales du Sénégal auront leur PLHA.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)

Appropriation du concept

- Le concept de PLHA a reçu un accueil très positif auprès des acteurs clés du PEPAM. Il a été présenté et validé à travers un atelier participatif national tenu à Saly Portudal en juillet 2006 et a été formellement reconnu à cet occasion comme outil de planification communale par le Programme national de développement local (PNDL). Il a été plébiscité par les PCR et l'ARD de la région de Saint-Louis en janvier 2007 à l'occasion de l'atelier de restitution du PLHA de la CR de Guédé élaboré avec l'appui du projet Alizés.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)

Faiblesses et risques

- La préparation des budgets 2008 de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu rural a été conduite de manière conventionnelle sans faire recours aux PLHA disponibles. Cette omission a pu se justifier en 2007 par le fait qu'au moment des conférences budgétaires, généralement tenues entre mai et juillet, le nombre de PLHA finalisés était encore limité, mais ceci ne sera plus le cas en 2008. Si les budgets sectoriels 2009 devaient de nouveau être élaborés sans référence aux propositions des 85 PLHA disponibles, les élus locaux et partenaires au développement poseraient à coup sûr la question de leur pertinence et de leur utilité, et la crédibilité du cadre unifié des interventions en serait directement affectée.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)

Manuels de projets

- Les manuels de projets pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural sont disponibles. Ils sont téléchargeables en version provisoire sur le portail Internet du PEPAM. Ces manuels ont pour but de fournir une base commune de spécifications pour la mise en œuvre des projets. Leur particularité est de classer les spécifications en trois catégories: "obligatoire", "recommandée" ou "suggérée". Leur contenu a fait l'objet d'une restitution et d'une validation à l'atelier de Saly de juillet 2006. Les versions définitives sont disponibles.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)

Système de suivi et d'information sectoriel

- Une cellule de suivi-évaluation a été créée en octobre 2006 au sein de l'Unité de Coordination du PEPAM. Un expert national en suivi-évaluation a été recruté, à la suite de la phase de développement et il dispose des moyens nécessaires à sa tâche.
- Le système de suivi et d'information sectoriel du PEPAM (SSIS) est disponible: il intègre le système de suivi-évaluation, le système unifié de base de données, et le portail internet. Le SSIS facilite la mission de coordination de l'UCP qui est en mesure de rendre aux acteurs sectoriels (agences d'exécution du PEPAM, ONG, collectivités locales, Ministère des finances, bailleurs de fonds etc.) des services relatifs à la planification, l'identification et la situation d'avancement des projets.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)

Coopération décentralisée et ONG

- Depuis 2005, des cadres de concertation ont été établis entre le PEPAM et une quinzaine des partenariats en coopération décentralisée ou ONG.



Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)

Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)

Acteurs non gouvernementaux ayant un cadre de concertation avec le PEPAM

- Association pS-Eau (spécifique)
- Commune de Lorient – Commune de Kayar
- Commune de Bouguenais – CR de Ballou
- Commune de Commercy – CR de Ronkh
- Commune de Cherbourg – CR de Coubalan
- Région Nord Pas de Calais – Région de
- Saint-Louis (à travers le projet Alizés)
- Association Sud-Ouest sans frontières –
- Village de Mbassis (Fatick)
- ACRA (Italie) à travers le PEPA Coubalan
- CARITAS (Diocèses Dakar, Kaolack)
- Catholic Relief Service (USA)
- CONGAD
- CORAIL (France)
- GRET (France), à travers le projet Alizés
- Eau Vive (Thiès)
- Hilfe für Afrika (Allemagne)



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Approche conceptuelle de la GIRE

- La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est une philosophie qui offre un cadre conceptuel de gouvernance de l'eau dans le but d'améliorer sa gestion en vue d'une utilisation durable des ressources en eau
- Elle exige un changement des méthodes de travail (concertation), d'avoir une vue holistique de l'ensemble des actions à entreprendre, et de comprendre les relations fonctionnelles qui les lient.
- Elle cherche également à introduire un élément de démocratie décentralisée dans la façon dont l'eau est gérée, avec une insistance sur la participation des parties prenantes et la prise de décision au niveau inférieur le plus approprié.



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Stratégie globale adoptée

- **« Renforcer les moyens de gestion et réformer les cadres institutionnel, légal, et organisationnel en vue d'améliorer la protection, la gestion technique, économique et financière des ressources en eau en impliquant tous les acteurs ».**



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Impacts attendus de cette stratégie (Horizon 2015)

- la satisfaction de la demande en eau augmente de 10% suite à une meilleure maîtrise des besoins et des disponibilités en eau et grâce à un financement durable ;
- au moins 20% des acteurs clés participent aux décisions de gestion de l'eau à différentes échelles sur la base d'une législation adéquate et appliquée ;
- la dégradation des ressources en eau, des terres et ressources connexes est réduite de 20% grâce à une meilleure maîtrise des impacts des changements climatiques, de la pollution, et autres risques ;
- et au moins 20% des parties prenantes adhèrent aux principes de la GIRE et appuient activement l'Etat dans ses missions régaliennes de gestion des ressources en eau pour qu'ensemble des défis du millénaire soient relevés.



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Architecture du PAGIRE

Le PAGIRE comprend trois (3) axes majeurs:

- **Axe stratégique 1** : Améliorer les connaissances et les moyens de gestion des ressources en eau
 - Mesure 1.1 : Amélioration et diffusion des connaissances sur l'état des ressources en eau, leurs disponibilités et les besoins
 - Mesure 1.2 : Renforcement des moyens humaines et techniques pour rendre efficace la gestion
 - Mesure 1.3 : Garantie de financements durables pour la mobilisation, l'exploitation et la protection des ressources en eau
 - Mesure 1.4 : Amélioration de la performance des systèmes de protection et de gestion des risques liés à l'eau



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Architecture du PAGIRE

- **Axe stratégique 2** : Créer un environnement favorable à l'application de la GIRE par des réformes légales, organisationnelles et politiques
 - Mesure 2.1 : Révision à la faveur de la GIRE et opérationnalisation des textes législatifs et réglementaires
 - Mesure 2.2 : Développement et application de mécanismes efficaces de coordination pour accroître l'efficacité de la gestion des ressources en eau et la participation effective de tous les acteurs aux processus de prise de décision et de gestion
 - Mesure 2.3 : Application de la GIRE dans les politiques sectorielles et de développement



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Architecture du PAGIRE

- **Axe stratégique 3** : Améliorer la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau
 - Mesure 3.1 : Communication et sensibilisation des acteurs sur les réformes et défis liés à l'eau
 - Mesure 3.2 : Renforcement de la conscience des jeunes sur l'eau à travers des programmes d'éducation améliorés

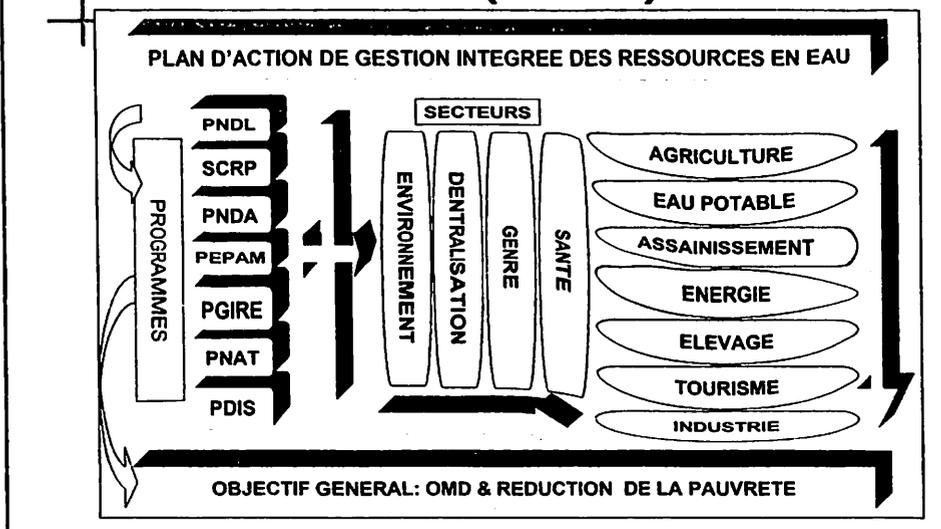


PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

OMD	Contributions apportées par le PAGIRE
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Augmenter le taux d'accès à l'eau par une définition claire des besoins des populations pauvres (M.1.1) et par la mobilisation de financements durables pour viabiliser les systèmes d'AEP (M.1.3); Implication des bénéficiaires dans la prise de décision et la gestion de l'eau, dans l'identification des besoins, le choix de l'implantation des ouvrages hydrauliques etc. (M.2.2).
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Renforcer les capacités des jeunes à comprendre les défis du secteur de l'eau et construire avec eux des aptitudes leur permettant d'intervenir et de contribuer à une plus grande maîtrise de ces défis (M.3.2)
Objectif 3 : Assurer l'égalité des sexes et autonomisation des femmes	Garantie d'une participation effective des femmes et autres groupes défavorisés dans la politique, la prise de décision et la gestion de l'eau (M.2.2).
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile	Réduction et gestion des risques (maladies diarrhéiques, M.1.4)
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	Garantie d'une eau de qualité et d'un environnement salubre qui limiteront le développement des maladies d'origine hydrique (M.1.4).
Objectif 6 : Combattre le VIH, le SIDA, le paludisme et autres maladies	Réduction et gestion des risques (maladies liées à l'eau, prolifération des plantes aquatiques, etc., M.1.4)
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	Amélioration de la performance des systèmes de protection, de prévention et de gestion de l'environnement aquatique (M.1.4).
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Développement de mécanismes pour un partenariat dans le secteur de l'eau : échanges d'informations sur les ressources en eau (M.3.1) ; partenariat pour la mobilisation des ressources en eau (M.1.3).



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)





PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Axes stratégiques du SCRP	Contribution du PAGIRE
Création de richesse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plans de gestion de la demande des secteurs de développement ciblés (agriculture, élevage ; M.1.1) ; ✓ Partenariat pour la mobilisation des ressources en eau et durabilité des financements pour viabiliser les systèmes d'adduction existants (M.1.3) ; ✓ Amélioration de la protection des écosystèmes aquatiques (M.1.4)
Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de mécanismes durables de financement pour l'accès à l'eau et la gestion des infrastructures hydrauliques (M.1.3) ; ✓ Evaluation des impacts des activités socio économiques, et identification des systèmes optimaux permettant une protection de la ressource en eau et de sa biodiversité (M.1.4) ; ✓ Développement d'outils de prévention et de gestion des risques environnementaux (M.1.4) ✓ Mise en adéquation entre les politiques sectorielles et celles spécifiques à l'eau (M.2.3) ; ✓ Synergie entre gestionnaires de l'eau et usagers (M.2.2) ; ✓ Meilleure implication des usagers dans la planification des ressources en eau (M.2.2) ; ✓ Meilleure implication de la Femme dans la gestion des ressources en eau (M.2.2) ; ✓ Meilleure compréhension des défis du secteur de l'eau par les usagers à travers la communication et la sensibilisation (M.3.1) ;
Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes	Développement de Plans de gestion des zones à risques, d'un observatoire des risques et de systèmes d'alerte et de réaction rapide (R14)



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Programmes sectoriels	Contributions du PAGIRE
Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) Il constitue un document de référence à la planification économique et sociale, et propose scénario de développement harmonieux et équilibré du territoire national. Il comprend un Plan Général d'Aménagement du Territoire (PGAT) et onze Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT).	Réalisation de Monographies régionales (M.1.1) qui renforceront les volets eau des SRAT et du PGAT ; et de plans de gestion des zones à risques (M.1.4) qui permettront de renforcer les actions de protection et de gestion des zones sensibles identifiées dans les SRAT et le PGAT
Programme National de Développement Agricole (PNDA) Il détermine pour les cinq prochaines années, les domaines prioritaires d'intervention, les objectifs spécifiques et les stratégies à mettre en œuvre qui tiennent compte des acquis des politiques antérieures et donnent un cadre programmatique des activités du secteur agricole	Renforcement du volet eau du PNDA avec une meilleure évaluation des besoins en eau du secteur agricole et une amélioration de la gestion de la demande (M.1.1). Une synergie sera apportée avec les gestionnaires des autres secteurs sur la question de l'eau dans le cadre de la redynamisation des organes de concertation (M.2.2). Une stratégie durable de financement pour la mobilisation des ressources en eau sera définie pour satisfaire la demande (M.1.3)
Le Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM) Il représente un programme cohérent et réaliste pour l'atteinte des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement. Il constitue les volets AEP et assainissement du PAGIRE.	Amélioration de la gestion de la demande en eau à travers les plans de gestion de la demande et les documents de caractérisation de la ressource (M.1.1). Viabilité des systèmes d'AEP assurée sur la base des actions préconisées dans la mesure 1.3.



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Mise en œuvre du PAGIRE

- **Programme d'Actions Prioritaires du PAGIRE (PAP-GIRE 2008-2015)**
 - Impacts sur la gestion des ressources en eau ;
 - Impacts sur les principes de la GIRE ;
 - Étendue de l'action (nationale, régionale et locale).



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Axe stratégique	Projets identifiés
❖ <i>Améliorer les connaissances et les moyens de gestion des ressources en eau</i>	Renforcement des moyens des services de gestion de l'eau Mise en place d'un système intégré d'information et de connaissances sur l'eau Gestion des risques liés à l'eau
❖ <i>Créer un environnement favorable à l'application de la GIRE par des réformes légales, organisationnelles et politiques</i>	Réformes institutionnelle et juridique Renforcement de la participation des femmes et des autres catégories sociales défavorisées dans la gestion intégrée des ressources en eau Charte GIRE Politique nationale sur les zones humides
❖ <i>Améliorer la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau</i>	Programme d'éducation, de communication et de sensibilisation sur l'eau



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Organe de gouvernance du PAGIRE

- Pour la mise en œuvre du PAGIRE, il est proposé la mise en place d'un Secrétariat Permanent (SP-PAGIRE) dont la localisation institutionnelle sera définie à la suite de l'étude organisationnelle en cours. Sa mission principale est de « **coordonner toutes les actions composant le PAGIRE de manière à les programmer, suivre leur réalisation, en évaluer les résultats et proposer des actions complémentaires au besoin** »

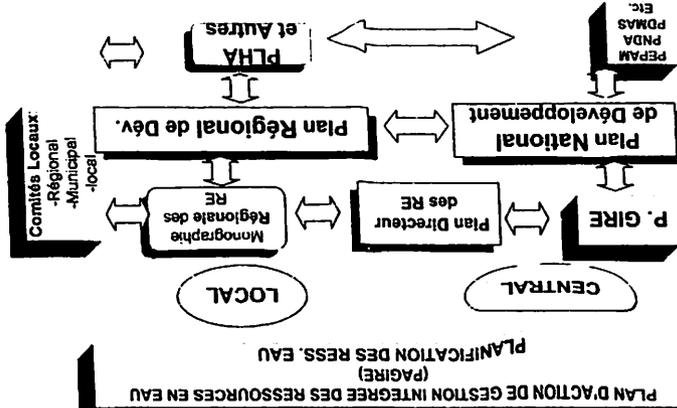


PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

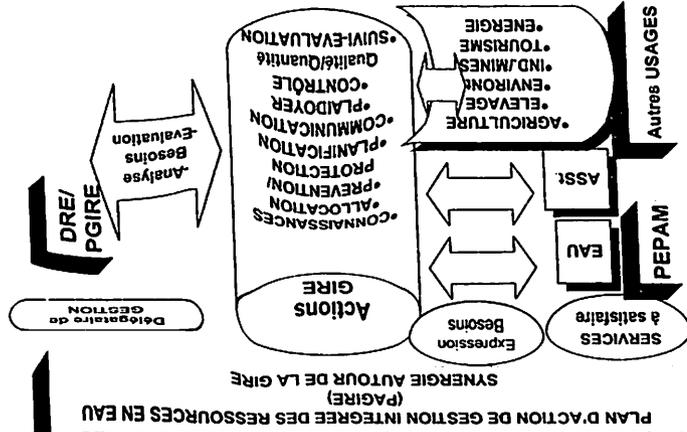
Organe de gouvernance du PAGIRE

- Pour la mise en œuvre du PAGIRE, il est proposé la mise en place d'un Secrétariat Permanent (SP-PAGIRE) dont la localisation institutionnelle sera définie à la suite de l'étude organisationnelle en cours. Sa mission principale est de « **coordonner toutes les actions composant le PAGIRE de manière à les programmer, suivre leur réalisation, en évaluer les résultats et proposer des actions complémentaires au besoin** »

PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)





PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Propositions de solutions

- **Premièrement**, il serait nécessaire de consolider les PLHA pour former un plan d'opération régional (POR) établi sur une période triennale glissante.
- Le POR devra inclure d'une part des interventions de développement de l'accès, d'autre part des interventions de réhabilitation et de renouvellement (forage, exhaure, etc.).
- Le POR sera un tableau de bord permettant à tous les acteurs régionaux d'être informés sur les opérations en cours ou programmées sur un horizon de 3 ans. Avec les POR, les agences d'exécution disposeront d'un outil pour l'allocation des ressources et l'établissement de plans de passation de marchés.



PLAN DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE)

Propositions de solutions

- **Deuxièmement**, il serait nécessaire de réfléchir parallèlement à une refonte de la structure du budget consolidé d'investissement, notamment dans sa partie "BCI interne".
- La structure actuelle du BCI Interne qui était jusqu'à présent majoritairement basée sur un découpage par "projets" (certains étant mécaniquement reportés d'année en année, comme le projet "60 points d'eau dans 6 régions") devrait évoluer pour une meilleure rationalité en termes de passation de marchés et un alignement de l'allocation des ressources sur la demande exprimés à travers les plans d'opération régionaux.



DGPRE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

